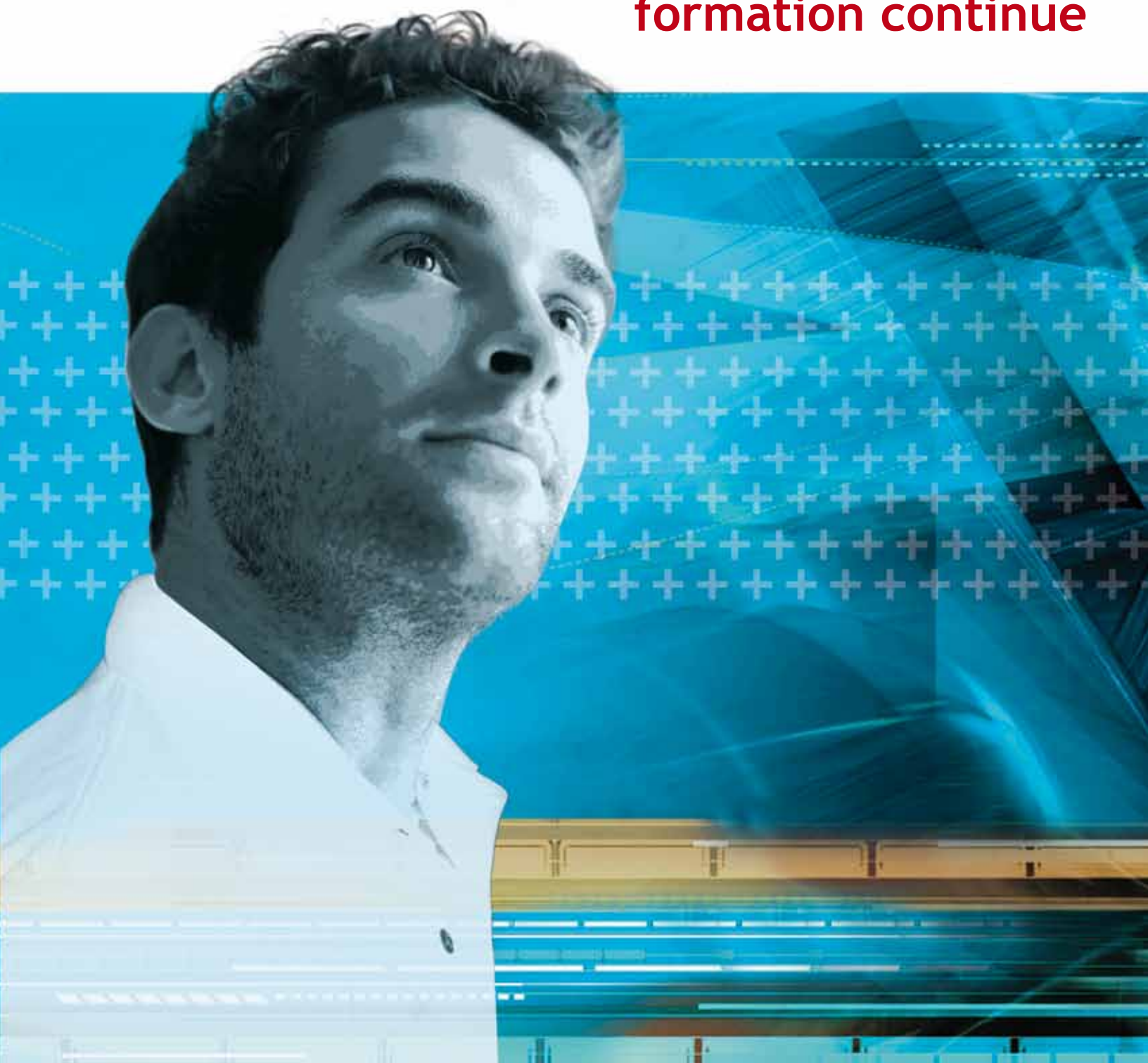


# Cahier horaire

**formation continue**



## JOURNÉES PORTES OUVERTES

Jeudi 8 novembre 2012 • 14h à 20h 30

Jeudi 31 janvier 2013 • 16h à 20h

### POUR S'INFORMER

Les services offerts à la formation continue sont regroupés à deux endroits du Collège :

- Au Comptoir du Service de l'organisation de l'enseignement et de la formation continue, où vous trouvez les publications d'information sur les cours offerts le soir à la formation continue et tous les formulaires pour vous y inscrire. C'est aussi le centre de transactions concernant le dossier scolaire des étudiants.

#### Local A-1320

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi, de 7h30 à 20h,  
et le vendredi, de 7h30 à 16h30

- Au Service de l'aide pédagogique individuelle (API), où des conseillers peuvent répondre à toutes vos questions à propos de votre cheminement pédagogique.

### POUR REJOINDRE L'UN DE NOS SERVICES

Composez le 514 389-5921

- Service de l'organisation de l'enseignement, poste 2223
- Service de l'aide pédagogique individuelle, poste 2228
- Cours du soir, poste 2228
- Cours à la carte, poste 2707
- AEC intensives, poste 2222
- Perfectionnement professionnel, poste 2707
- Formations à temps partiel (Emploi-Québec), poste 2707
- Reconnaissance des acquis et des compétences, poste 2963
- Services aux entreprises / Formation sur mesure, poste 2966

# Pour découvrir la formation continue Pour vous rendre au Collège Ahuntsic

### En métro

Le Collège Ahuntsic est situé à quelques minutes de marche de la station de métro Crémazie (ligne orange).

### En autobus

Autobus 30 (à partir du métro Henri-Bourassa)  
Autobus 56 et 146 (à partir du métro Crémazie).

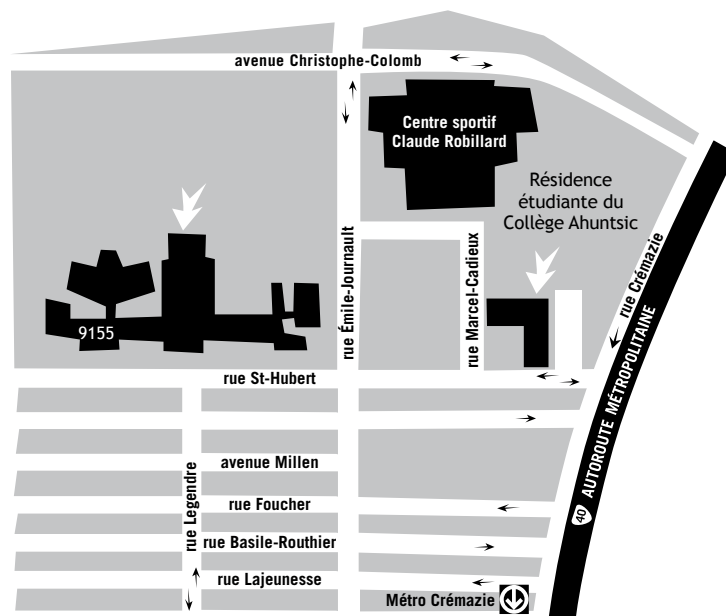
### En train

La gare intermodale de trains, située à Ahuntsic-Cartierville, demeure un moyen de transport rapide et efficace pour la clientèle du Collège en provenance de Deux-Montagnes.

### Les coordonnées du Collège

9155, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) H2M 1Y8  
514 389-5921 • 1 866 389-5921

[www.collegeahuntsic.qc.ca](http://www.collegeahuntsic.qc.ca)



# SOMMAIRE

Pour découvrir la formation continue.....	2
Calendrier scolaire .....	4
Calendrier des admissions/inscriptions .....	5
Étudier tout au long de la vie...passionnant!.....	6
Planifier sa formation.....	6
Service aux étudiants .....	7
Reconnaissance des acquis et des compétences ....	8
Service de placement à vie gratuit .....	8
Faciliter la réussite .....	9
<b>Structure des programmes</b> .....	10
• Diplômes d'études collégiales - DEC.....	10
• Diplômes d'études collégiales - AEC.....	11
<b>Admission et inscription de l'automne 2012</b> .....	13
• Conditions d'admission.....	14
• Documents requis.....	15
• Inscription.....	15
• Statut de l'étudiant .....	16
• Coût des études.....	16
• Modalités d'inscription .....	17
• Modalités de paiement .....	18
• Annulation de cours et remboursement .....	18
• Relevés d'impôts .....	18
<b>Toute l'offre de formation</b> .....	40

## HORAIRE DES COURS

 <b>FORMATION GÉNÉRALE</b> .....	20
---	----

 <b>FORMATION SPÉCIFIQUE</b> .....	23
---	----

### PROGRAMMES PRÉUNIVERSITAIRES

Sanctionnés par un diplôme d'études collégiales ( DEC )

#### Sciences de la nature

200.B3 Profil Passe-partout .....	24
-----------------------------------	----

#### Sciences humaines

300.32 Gestion des affaires .....	26
300.33 Psychologie et interactions sociales.....	26

### PROGRAMMES TECHNIQUES

Sanctionnés par une attestation d'études collégiales ( AEC )

#### Communications graphiques

NTA.0R Graphisme.....	28
NWC.0N Infographie appliquée à l'imprimerie .....	30

#### Informatique

LEA-9J Techniques de micro-informatique.....	31
--	----

#### Techniques administratives

LCA.C6 Gestion comptable et financière informatisée .....	32
LCA.7Z Gestion financière informatisée .....	33

#### Techniques auxiliaires de la justice

JCA.0R Techniques juridiques .....	34
------------------------------------	----

#### Techniques physiques

EEC.16 Construction et rénovation de bâtiments .....	36
EEC.11 Conception de base en mécanique du bâtiment .....	37
ELJ.36 Automatismes industriels .....	38

 <b>COURS HORS PROGRAMME</b> .....	39
---	----

# CALENDRIER SCOLAIRE

## automne 2012

○ Jour férié ■ Début et fin de session

### AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

### DATES À RETENIR

- 8** Épreuve uniforme de français
- 27** Début des cours de la session d'automne 2012
- 27** Date limite pour transmettre les résultats des demandes de révision de notes

### SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

- 3** Fête du travail
- 4** Date limite pour remettre le plan de cours aux étudiants
- 19** Date limite pour annuler sans mention d'échec

### OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

- 8** Action de grâces

### NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

- 1** Date limite pour présenter une demande d'admission au SRAM pour la session d'hiver 2013

### DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

- Fin de la session d'automne 2012:
- 4** Cours du mardi
  - 5** Cours du mercredi
  - 6** Cours du jeudi et mardi/jeudi
  - 7** Cours du vendredi
  - 12** Cours du lundi/mercredi
  - 17** Cours du lundi
  - 19** Épreuve uniforme de français
  - 24** Date limite pour la remise des notes finales
  - 25** Noël

# CALENDRIER admissions • inscriptions



## ANCIENS ÉTUDIANTS

### INSCRIPTION

- 1. Par Omnivox (collegeahuntsic.omnivox.ca)**  
24 heures sur 24  
Du lundi 16 avril 2012, à 11 h, au jeudi 7 juin 2012
- 2. Sur rendez-vous**  
Pour tout changement de programme, vous devez obligatoirement rencontrer un aide pédagogique individuel (API) : 514 389-6776, poste 2228  
Du lundi 23 avril au jeudi 7 juin 2012, 9 h à 20 h
- 3. Autres dates**  
Au local C-1140
  - Jeudi 9 août 2012 ..... 13 h à 18 h
  - Mardi 14 août 2012 ..... 17 h à 19 h 30
  - Jeudi 16 août 2012 ..... 13 h à 18 h
  - Mardi 21 août 2012 ..... 14 h à 18 h



## NOUVEAUX ÉTUDIANTS

### ADMISSION ET INSCRIPTION

- 1. Sur rendez-vous**  
Du lundi 23 avril au jeudi 7 juin 2012 • 9 h à 20 h  
Pour cette période, vous devez prendre rendez-vous avec l'API: 514 389-5921, poste 2228
- 2. Sans rendez-vous**  
Local C-1140
  - Jeudi 9 août 2012 ..... 13 h à 18 h
  - Mardi 14 août 2012 ..... 17 h à 19 h 30
  - Jeudi 16 août 2012 ..... 13 h à 18 h
  - Mardi 21 août 2012 ..... 14 h à 18 h



## ÉTUDIANTS AYANT UNE COMMANDITE D'UN AUTRE COLLÈGE

### ADMISSION ET INSCRIPTION

Présentez-vous au comptoir de l'Organisation de l'enseignement et de la formation continue, local A-1320.

- Du lundi 23 avril au jeudi 7 juin 2012 .... 9 h à 20 h
- Jeudi 9 août 2012 ..... 13 h à 18 h
- Mardi 14 août 2012 ..... 17 h à 19 h 30
- Jeudi 16 août 2012 ..... 13 h à 18 h
- Mardi 21 août 2012 ..... 14 h à 18 h

### TEST DE CLASSEMENT EN ANGLAIS OBLIGATOIRE

Les étudiants qui désirent s'inscrire à un cours d'anglais et qui n'ont jamais suivi de cours d'anglais de niveau collégial doivent passer un test de classement par Internet. La procédure vous sera remise à l'inscription.

### ÉPREUVE D'ANGLAIS LANGUE SECONDE

Les étudiants inscrits dans un programme menant à un DEC qui seront inscrits à leur dernier cours d'anglais à la session d'automne 2012 devront passer une épreuve d'une durée d'environ trois heures. Pour connaître la procédure, veuillez vous adresser à votre aide pédagogique.

### COURS LE JOUR

(pour étudiants à temps plein inscrits dans un programme menant à un DEC seulement)

Après que son dossier scolaire ait été analysé, un étudiant inscrit au Service de la formation continue pourra obtenir l'autorisation de suivre certains cours le jour plutôt que le soir – s'il reste des places dans les groupes le jour. Pour ce faire, vous devez obligatoirement rencontrer votre aide pédagogique individuel durant la période d'inscription.



## ÉTUDIER TOUT AU LONG DE LA VIE... PASSIONNANT!

Les innovations technologiques des dernières années ont transformé et continuent de modifier non seulement notre environnement immédiat et nos loisirs, mais aussi le monde du travail. Nous sommes appelés à nous adapter de plus en plus vite aux changements et à nous perfectionner constamment. C'est pourquoi, le Collège Ahuntsic offre aux adultes des programmes variés, régulièrement actualisés, qui répondent aux besoins et aux exigences du marché du travail.

### DES ÉQUIPEMENTS À LA FINE POINTE

Les nombreuses mises à jour et le développement de nouveaux programmes ont demandé des investissements majeurs dans les infrastructures du Collège. Des équipements de pointe, entre autres dans les domaines de la santé, des techniques physiques et des communications graphiques, nous permettent d'offrir aux étudiants adultes une formation d'avant-garde et une meilleure préparation au milieu du travail ou aux études universitaires.

### UN COLLÈGE BRANCHÉ

Le Collège dispose d'un large parc informatique, dont 1 200 ordinateurs de type PC et 300 Mac dédiés spécifiquement à l'usage des étudiants. Ils sont distribués dans nos 37 laboratoires d'informatique, ainsi qu'au Centre des technologies de l'information (CTI). Les technologies de l'information sont devenues des outils pédagogiques indispensables et le Collège les utilise pour assurer des liens rapides et efficaces avec sa clientèle.

### DES MESURES D'AIDE À LA RÉUSSITE

Le Collège s'est engagé dans un programme d'aide à la réussite et a développé un ensemble de mesures qui sont mises à la disposition des étudiants adultes : Centre d'aide en français, Centre d'aide en mathématiques, Centre d'aide à la réussite, ateliers d'aide à la réussite, brochures Réussir, etc.

## PLANIFIER SA FORMATION

Pour faire les bons choix et pour augmenter ses chances de réussite, l'adulte qui a l'intention d'effectuer un retour aux études devrait déterminer clairement son projet de formation. Prenez le temps de vous poser les bonnes questions et de bien vous informer sur les professions et sur les programmes de formation avant de vous inscrire.

### QUESTIONNEZ-VOUS SUR VOUS-MÊME

- + Déterminer vos objectifs à court et à long terme;
- + Analysez votre motivation;
- + Faites l'inventaire de vos expériences de vie;
- + Précisez vos traits de personnalité : aptitudes, goûts, champs d'intérêt.

### INFORMEZ-VOUS SUR LES PROGRAMMES ET LES FORMATIONS

- + Consultez les listes de professions;
- + Visitez les sites Internet des établissements d'enseignement;
- + Participez à des activités « Portes ouvertes »;
- + Faites des recherches sur Internet en consultant, par exemple, le site officiel de l'information scolaire et professionnel « Repères » : [www.reperes.qc.ca](http://www.reperes.qc.ca).

### CONSULTEZ LES RESSOURCES OFFERTES

Il existe plusieurs ressources pour vous aider à faire un choix éclairé et pour faciliter votre retour aux études. Consultez le *Guide pratique des études collégiales au Québec* du SRAM (<https://sram.qc.ca/>). Voyez aussi le *Guide de retour aux études* ([www.mels.gouv.qc.ca/DFGA/liste/pdf/retouretudes2002.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/DFGA/liste/pdf/retouretudes2002.pdf)) qui donne de l'information et fournit des outils sur :

- + les démarches à effectuer;
- + les personnes-ressources;
- + la structure du système scolaire;
- + les programmes de formation;
- + l'aide financière;
- + et bien d'autres sujets.

## SERVICES AUX ÉTUDIANTS

### AIDE FINANCIÈRE

Le Service de l'aide financière offre son appui aux étudiants qui souhaitent trouver des solutions à leurs inquiétudes budgétaires. Vous pouvez y obtenir de l'aide financière du ministère de l'Éducation du Québec ou de l'information à propos des bourses de la Fondation du Collège Ahuntsic, des milieux industriels, gouvernementaux ou privés. Le Collège est réputé pour la quantité et la qualité des bourses qu'il accorde aux étudiants. En 2009-2010, plus de 100 000\$ ont été remis aux étudiants pour souligner leur excellence et les encourager à poursuivre leurs études.

### AIDE PÉDAGOGIQUE INDIVIDUELLE

Les conseillers du Service de l'aide pédagogique individuelle soutiennent les étudiants dans leur cheminement pédagogique tout au long de leur formation au Collège Ahuntsic. Ils sont responsables de l'application du régime pédagogique. Les aides pédagogiques individuelles procèdent à l'admission des étudiants, les conseillent quant à leur réussite et les aident à franchir toutes les étapes pour parvenir à l'obtention de leur diplôme en les guidant dans leur choix de cours et dans la réalisation de leur projet de formation.

### ANIMATION SOCIOCULTURELLE

Le Service de l'animation socioculturelle offre quatre volets d'activités aux étudiants : projets communautaires, projets de département, projets étudiants et projets de production culturelle. Toutes les activités ont des retombées sur le Collège qui se démarque par son dynamisme et son effervescence.

### CENTRES D'AIDE

L'exigence de certains cours offerts au Collège peut parfois poser des problèmes aux étudiants. Les centres d'aide sont des lieux privilégiés où trouver du soutien pour la réussite des cours.

Les centres d'aide à la réussite (CAR), en français (CAF) et en mathématiques (CAM), situés à la bibliothèque, sont des lieux accueillants supervisés par des enseignants. Vous y trouverez diverses mesures d'aide (aide ponctuelle, tutorat par les pairs, exercices dans les laboratoires informatisés, etc.) pour réussir l'épreuve uniforme de français, maîtriser la langue, les mathématiques, la chimie, la physique, etc..

### COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE

La coopérative répond aux besoins des étudiants en matière de produits et de services pédagogiques. Comme ses membres en sont les propriétaires et les administrateurs, c'est un lieu privilégié d'action étudiante. La coopérative offre tout ce dont les étudiants ont besoin pour leurs études et plus encore : livres scolaires et notes de cours, librairie générale, service de livres d'occasion, papeterie, matériel d'art et technique, ordinateur et matériel informatique.

### ÉTUDIANTS AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES

Les étudiants qui ont une limitation au plan moteur ou sensoriel ou liée à la santé mentale sont invités à entrer en contact avec le Service d'orientation et d'information scolaire et professionnelle au local A-1180 ou par téléphone au 514 389-5921, poste 2660, afin de discuter des mesures qui pourraient être prises pour faciliter leur intégration et leur réussite.

Les étudiants qui ont un trouble d'apprentissage ou un trouble déficitaire de l'attention sont invités, quant à eux, à entrer en contact avec le Service de soutien à l'apprentissage au 514 389-5921, poste 2372, ou en prenant rendez-vous avec la secrétaire du Centre d'aide en français au local B-2250.

### INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Les conseillers en information scolaire et professionnelle peuvent vous aider à obtenir de l'information sur le système scolaire, les programmes d'études, les professions et le marché du travail. Leur but est de vous guider vers un choix scolaire et professionnel réaliste.

### ORIENTATION

Les conseillers d'orientation sont à la disposition des étudiants du Collège qui désirent choisir une formation qui convienne à leurs goûts, à leurs aptitudes et à leur personnalité en tenant compte de l'ensemble des programmes d'études offerts et du marché du travail. Ils aident les étudiants à prendre une décision éclairée et à planifier les différentes étapes de leur projet de vie. Les conseillers d'orientation assistent également les étudiants qui désirent améliorer leur rendement scolaire et se donner de meilleures habitudes d'étude et de travail.

### PSYCHOLOGIE

Les psychologues sont disponibles pour recevoir et aider l'étudiant aux prises avec une situation personnelle difficile. Le psychologue écoute et aide l'étudiant à faire la synthèse de ses ressources personnelles pour faire face à ses difficultés. Les consultations offertes au Collège sont gratuites et confidentielles.

### SPORTS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

Le Centre sportif offre aux étudiants la possibilité de s'inscrire à des activités libres de mise en forme en salle et en piscine (aérobic, natation, aquaforme, tai chi, etc.) à 50% du tarif régulier.



## L'expérience, ça compte!

# RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

Au Collège Ahuntsic, les adultes peuvent faire reconnaître des compétences acquises dans le cadre d'une formation non créditée ou de leurs expériences (travail, bénévolat, lectures, etc.). Ainsi, dans la mesure où une personne peut démontrer que ses acquis et compétences correspondent aux objectifs d'un ou de plusieurs cours à l'intérieur d'un programme de formation, elle peut présenter une demande de reconnaissance des acquis et des compétences et obtenir les unités (crédits) liées à ce ou ces cours.

### MODALITÉS

Pour faire une telle demande, vous devez préalablement être admis dans un programme et posséder un dossier d'étudiant au Collège Ahuntsic. Des frais équivalents à 2\$ l'heure de cours sont exigés pour l'étude des demandes.

### SERVICE OFFERT

Les aides pédagogiques individuels pourront vous guider dans cette démarche et, plus précisément, dans l'élaboration d'un portfolio et sa présentation aux enseignants pour évaluation. Si la réponse à la demande est positive, le bulletin cumulatif fera mention des cours reconnus et des unités qui y sont rattachées. Advenant que l'évaluation démontre que certains acquis ou compétences ne sont pas entièrement maîtrisés, la formation manquante devra être réalisée selon les modalités prescrites par le Collège.

## SERVICE DE PLACEMENT À VIE gratuit

Nous avons mis sur pied un service gratuit de placement à l'intention de nos finissants et de nos diplômés qui ont la chance de postuler à des emplois reliés à leur programme de formation, et ce, à vie. Ainsi, les détenteurs d'un diplôme d'études collégiales ou d'une attestation d'études collégiales du Collège Ahuntsic ont accès à un guichet électronique où sont affichées des offres d'emplois liées aux programmes techniques ([www.collegeahuntsic.qc.ca/placement-diplomes](http://www.collegeahuntsic.qc.ca/placement-diplomes)).

Le Collège Ahuntsic offre aussi un service rapide et efficace aux employeurs. Il les aide à trouver le candidat ou la candidate dont leur entreprise a réellement besoin ([www.pourtoujours.ca](http://www.pourtoujours.ca)).

### POUR EN SAVOIR PLUS

SERVICE DE PLACEMENT (local B-2151)  
514 389-5921, poste 2640 ou 2641

[placement@collegeahuntsic.qc.ca](mailto:placement@collegeahuntsic.qc.ca)

## FACILITER LA RÉUSSITE

### un collège branché!

En simplifiant l'accès à l'information et à son utilisation, le Collège Ahuntsic contribue à développer l'autonomie d'apprentissage et, par le fait même, facilite la réussite de ses étudiants.

L'un des plus grands projets de déploiement d'un réseau sans fil au Québec a été réalisé au Collège Ahuntsic. Cet environnement Wi-Fi de grande qualité permet d'améliorer l'accès aux ressources du Collège et à Internet.

#### BIBLIOTHÈQUE LAURENT-MICHEL-VACHER

Lieu essentiel du parcours d'études, la Bibliothèque Laurent-Michel-Vacher compte près de 1 000 tables d'études réparties sur deux étages, en plus du Centre des technologies de l'information (CTI). Partie intégrante du Service de soutien à l'apprentissage, ces unités offrent une panoplie de ressources documentaires et informatives. Un personnel qualifié est au service des étudiants et répond à leurs besoins d'information. De plus, des séances d'initiation à la bibliothèque et de formation documentaire permettent aux étudiants de maîtriser les techniques de recherche.

Le CTI met à la disposition des étudiants 128 ordinateurs, des salles multimédias, de formation et de visionnement de documents audiovisuels. La Bibliothèque Laurent-Michel-Vacher est équipée de 102 ordinateurs reliés en réseau qui permet aux usagers d'accéder à une bibliothèque virtuelle et aux ressources d'Internet. En plus, elle comprend 20 salles pour le travail en équipe. Elle donne aussi accès à un fonds diversifié de 60 000 monographies, 350 revues, 6 000 publications gouvernementales, 60 cédéroms et plusieurs bases de données. La bibliothèque abrite une collection riche et variée de documents qui couvrent les matières enseignées dans les différents programmes offerts au Collège Ahuntsic. En termes d'outils de recherche et de lieu de travail, elle est incontournable.

#### COURRIER ÉLECTRONIQUE ET ESPACE DE STOCKAGE

Le Collège Ahuntsic offre une adresse de courriel et un espace personnel de stockage de fichiers sur l'Internet à tous ses étudiants. Vous recevrez votre adresse de courrier électronique, ainsi que votre code d'accès et le mot de passe requis pour utiliser ces services, avec votre horaire ou par le système Omnivox.

#### TÉLÉ-APPRENTISSAGE

Nos étudiants peuvent bonifier leurs apprentissages de manière interactive, au Collège ou à la maison, à l'aide de deux outils de télé-apprentissage (Moodle et Léa). Grâce à ces outils d'enrichissement pédagogique, l'étudiant peut être en interaction individuelle ou collective avec son enseignant ou son groupe.

Léa, c'est la nouvelle façon simple et efficace de communiquer entre enseignants et étudiants. Accessible par Omnivox, Léa permet aux enseignants de transmettre aux étudiants des documents reliés aux cours, de distribuer et de récupérer des travaux et des exercices, d'afficher le calendrier détaillé d'un cours, d'activer des forums de discussion et d'envoyer des communiqués aux étudiants. Léa intègre aussi la messagerie interne Omnivox.

MIO désigne le système de messagerie interne Omnivox. Il permet aux étudiants, aux enseignants et aux membres du personnel de communiquer entre eux à l'intérieur d'une seule et unique plateforme. Il suffit de connaître le nom de la personne que l'on tente de joindre. L'envoi de MIOs présente de nombreux avantages comme l'accusé de lecture, l'ajout simplifié de destinataires et l'intégration avec LEA, l'environnement enseignants-étudiants.

#### OMNIVOX FACILITE LA VIE DES ÉTUDIANTS

Les étudiants peuvent compter sur Omnivox, accessible par Internet (site Web du Collège) ou par le biais d'un réseau de bornes interactives disséminées dans tout le Collège, qui offre les services suivants :

- Absences et retards;
- Centre de paiement;
- Classement en langue;
- Demande de diplôme;
- Dossier personnel;
- Grille de cheminement;
- Horaire en ligne;
- Inscription aux cours;  
*Début le lundi 16 avril 2012 à 11 h*
- Mio - Messagerie Interne Omnivox;
- Relevés d'impôt;
- Résultats - Bulletin d'études collégiales.

# STRUCTURE DES PROGRAMMES



Les programmes préuniversitaires menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) comprennent de 26 à 30 cours, selon le profil choisi, et s'adressent particulièrement aux étudiants qui désirent poursuivre des études à l'université. Les étudiants inscrits à la formation continue le soir peuvent compléter leurs études à temps plein ou à temps partiel.

Les programmes menant au DEC comprennent une composante de formation générale et une composante de formation spécifique.

## COMPOSANTE DE FORMATION GÉNÉRALE

Lorsque vous entreprenez vos études collégiales dans un programme préuniversitaire menant à un DEC, vous accédez à une formation supérieure dans laquelle la formation générale est partie intégrante. Elle favorise votre enrichissement personnel et vous fournit des outils essentiels à la vie d'étudiant et de citoyen. Elle est composée de :

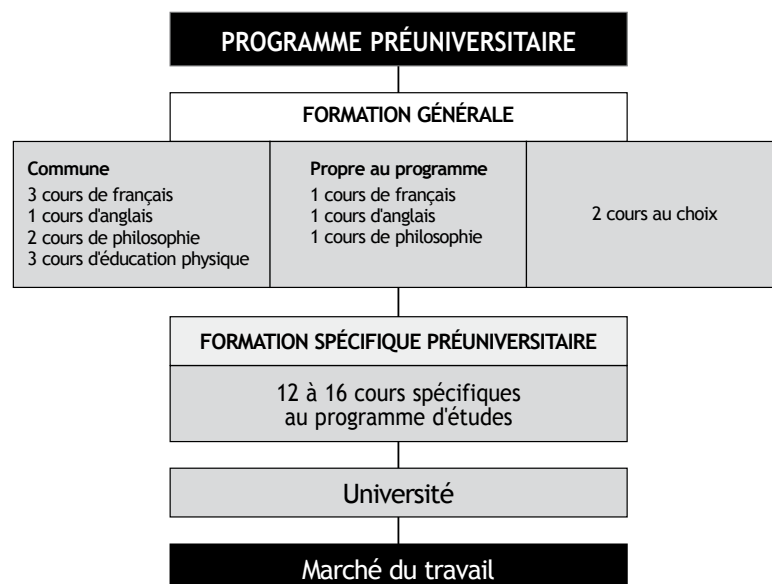
- ✦ 1 bloc de formation générale commune à tous les programmes comprenant 3 cours de langue et de littérature (français), 1 cours de langue seconde (anglais, 4 niveaux de cours selon le test de classement), 2 cours de philosophie et 3 cours d'éducation physique ;
- ✦ 1 bloc de formation générale propre au programme comprenant 1 cours de langue et littérature (français), 1 cours de langue seconde (anglais) et 1 cours de philosophie ;
- ✦ 1 bloc de formation générale complémentaire comprenant 2 cours parmi les domaines suivants : sciences humaines, culture scientifique et technologique, langue moderne, langage mathématique et informatique, art et esthétique.

## COMPOSANTE DE FORMATION SPÉCIFIQUE

La formation spécifique, comprise dans tous les programmes d'études conduisant au DEC, est composée de cours en lien direct avec le domaine d'études.

## SANCTION DES ÉTUDES

Le diplôme d'études collégiales (DEC) est décerné à l'étudiant qui a réalisé l'ensemble des activités d'apprentissage et réussi tous les cours de son programme d'études, et qui a satisfait aux exigences terminales ministérielle et institutionnelle (épreuve uniforme de français et épreuve synthèse de programme).



Les étudiants adultes qui s'inscrivent à la formation continue peuvent choisir entre deux types de programmes d'études selon le diplôme qui les sanctionne, soit une attestation d'études collégiales (AEC) soit un diplôme d'études collégiales (DEC).

En s'inscrivant dans un programme d'études, l'étudiant augmente ses chances d'obtenir un diplôme. Il suit un plan de formation intégré et cohérent et il est bien outillé pour faire face aux exigences du marché du travail.



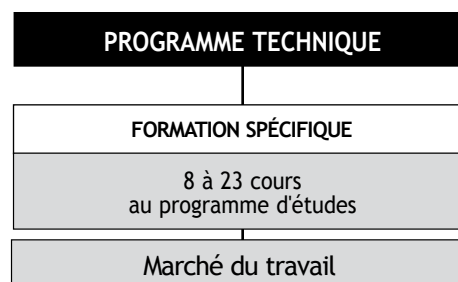
Nos programmes d'études techniques menant à une attestation d'études collégiales (AEC) sont offerts le soir, à temps plein ou à temps partiel. Ils comprennent de 8 à 23 cours selon le domaine choisi. Ces programmes préparent les étudiants au marché du travail et peuvent, dans certains cas, permettre l'accès à l'université.

#### COMPOSANTE DE FORMATION SPÉCIFIQUE

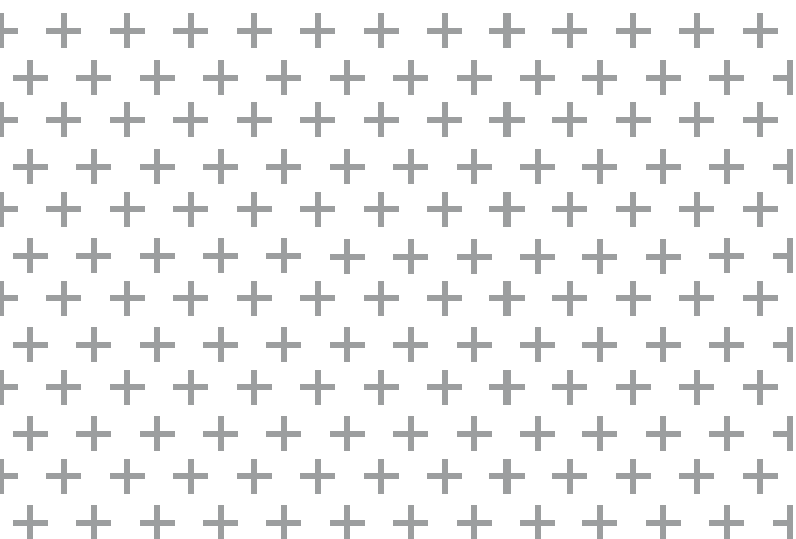
Lorsque vous entreprenez un programme conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC), vous accédez à des apprentissages qui constituent une partie de la formation spécifique d'un programme technique menant à un DEC.

#### SANCTION DES ÉTUDES

L'attestation d'études collégiales (AEC) est décernée à l'étudiant qui a réalisé l'ensemble des activités d'apprentissage et qui a réussi tous les cours spécifiques au domaine d'études de son programme.



# admission | inscription | Session automne 2012



Pour poursuivre des études collégiales à la formation continue du Collège Ahuntsic, vous devez remplir le formulaire «Demande d'admission et d'inscription». Ce formulaire et l'horaire des cours offerts se trouvent au comptoir du Service de l'organisation de l'enseignement et de la formation continue (local A-1320) ou au Service de l'aide pédagogique individuelle (local A-1160). La demande d'admission doit être remise, dûment remplie et accompagnée des documents requis, avant le début de la session, aux dates prévues dans le cahier horaire.



## RENCONTRE OBLIGATOIRE AVEC L'API

Une rencontre avec un aide pédagogique individuel est obligatoire avant une première admission dans un programme. C'est l'API, en tant que représentant du Collège, qui étudie, accepte ou refuse les demandes d'admission à partir des conditions d'admission établies et à la lumière des documents fournis.

## CONDITIONS D'ADMISSION

### Programme conduisant au diplôme d'études collégiales(DEC)

Pour être admissible à un programme conduisant à un DEC, une personne doit satisfaire aux conditions suivantes :

1. Être titulaire du diplôme d'études secondaires (DES). Réussir, le cas échéant, les activités de mise à niveau imposées par le Ministre pour le titulaire d'un DES qui n'a pas accumulé le nombre d'unités alloué par le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ou par le Régime pédagogique de la formation générale des adultes pour l'apprentissage des matières suivantes :
  - langue d'enseignement de la 5<sup>e</sup> secondaire ;
  - langue seconde de la 5<sup>e</sup> secondaire ;
  - mathématique de la 4<sup>e</sup> secondaire ;
  - sciences physiques de la 4<sup>e</sup> secondaire ;
  - histoire du Québec et du Canada de la 4<sup>e</sup> secondaire.

Réussir, le cas échéant, les activités de mise à niveau particulières prescrites par le Ministre en fonction des unités que le titulaire du diplôme d'études secondaires a accumulées dans le cadre de l'un ou l'autre des régimes pédagogiques mentionnés ci-dessus.

OU

- Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) et avoir accumulé le nombre d'unités alloué par le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ou par le Régime pédagogique de la formation générale des adultes pour l'apprentissage des matières suivantes :
  - langue d'enseignement de la 5<sup>e</sup> secondaire ;
  - langue seconde de la 5<sup>e</sup> secondaire ;
  - mathématique de la 4<sup>e</sup> secondaire.
2. Satisfaire aux conditions particulières du programme établies par le Ministre, soit avoir réussi les cours préalables spécifiques au programme.
3. Avoir la citoyenneté canadienne, un statut d'immigrant reçu, un visa d'étudiant ou une autorisation ministérielle.
4. Avoir une connaissance suffisante de la langue française.
5. Satisfaire, le cas échéant, à certaines conditions particulières d'admission déterminées par règlement du Collège, dont les deux suivantes :
  - s'inscrire aux cours préalables ou aux activités de mise à niveau, prescrits par le Collège, avant de pouvoir s'inscrire aux cours de son programme auxquels s'appliquent les cours préalables. Dans certains cas, le Collège pourra autoriser l'étudiant à suivre des cours préalables ou des activités de mise à niveau en même temps que des cours du programme visé ;
  - avoir obtenu un résultat jugé suffisant par le Collège à un test, une entrevue ou un examen.

Toutefois, le Collège peut admettre une personne qui possède une formation qu'il juge équivalente ou une personne qui possède une formation et une expérience qu'il juge suffisantes et qui a interrompu ses études à temps plein pendant une période cumulative d'au moins 36 mois.

### Admission conditionnelle

Lorsqu'une personne détentrice d'un DES n'a pas accumulé le nombre d'unités prescrites pour l'apprentissage des matières suivantes :

1. langue d'enseignement de la 5<sup>e</sup> secondaire ;
2. langue seconde de la 5<sup>e</sup> secondaire ;
3. mathématiques de la 4<sup>e</sup> secondaire ;
4. sciences physiques de la 4<sup>e</sup> secondaire ;
5. histoire du Québec et du Canada de la 4<sup>e</sup> secondaire.

Cette personne devra réussir les activités de mise à niveau rendues obligatoires par le Ministre ainsi que réussir, le cas échéant, les cours préalables exigés par les conditions générales et particulières d'admission. L'admissibilité du candidat demeure, à ce moment, conditionnelle à la réussite des activités de mise à niveau rendues obligatoires par le Ministre. La personne sera informée des modalités d'inscription et sera tenue de réussir les activités de mise à niveau prescrites par le Ministre durant sa première session d'admission sans quoi son admission conditionnelle pourra être annulée.

### Programme conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)

Pour être admissible à un programme conduisant à une AEC, une personne doit satisfaire aux conditions suivantes :

1. Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou d'une formation jugée suffisante

ET

- Avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire ;
  - OU être visée par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou bénéficiaire d'un programme gouvernemental ;
  - OU avoir poursuivi, pendant une période d'au moins un an, des études postsecondaires.
2. Avoir réussi les cours préalables spécifiques au programme.
  3. Avoir la citoyenneté canadienne, un statut d'immigrant reçu ou tout autre statut reconnu donnant droit d'étudier au Québec.
  4. Avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé.
  5. Satisfaire, le cas échéant, à certaines conditions particulières d'admission, notamment :
    - s'inscrire à un ou des cours préalables ou à un ou des cours de mise à niveau avant de s'inscrire à des cours de son programme ;
    - respecter les exigences relatives à la réussite des cours en vigueur au Collège.

### Cours à la carte

(Cours de formation technique suivi à temps partiel ne conduisant pas à une sanction des études)

Pour être admissible à un ou des cours de formation technique suivis à temps partiel et ne conduisant pas à un diplôme, une personne doit satisfaire aux conditions suivantes :

1. Avoir une expérience professionnelle dans un métier ou une profession ;
2. Suivre la formation pour intégrer le marché du travail ou améliorer sa situation professionnelle ;
3. Ne pas être inscrit à temps plein dans un programme d'études ;
4. Avoir la citoyenneté canadienne, un statut d'immigrant reçu ou tout autre statut reconnu donnant droit d'étudier au Québec ;
5. Avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé ;
6. Satisfaire, le cas échéant, à certaines conditions particulières d'admission, notamment :
  - s'inscrire à un ou des cours préalables ou à un ou des cours de mise à niveau avant de s'inscrire à des cours de son programme ;
  - respecter les exigences relatives à la réussite des cours en vigueur au Collège.

## DOCUMENTS REQUIS

Les documents suivants sont exigés au moment de l'admission. Ces documents sont également exigés des personnes qui ont un dossier au Collège Ahuntsic, mais qui n'ont pas fréquenté le Collège depuis 3 ans.

### DEC ou AEC

#### Étudiant d'origine canadienne né au Québec:

- un certificat de naissance (avec le nom et le prénom des parents);
- le diplôme d'études secondaires ou l'équivalent\*;
- le dernier relevé de notes des études secondaires;
- le dernier relevé de notes des études collégiales et postsecondaires, s'il y a lieu.

#### Étudiant d'origine canadienne né à l'extérieur du Québec:

- un certificat de naissance (avec le nom et le prénom des parents);
- le diplôme d'études secondaires ou l'équivalent\*;
- le dernier relevé de notes des études secondaires;
- le dernier relevé de notes des études collégiales et postsecondaires, s'il y a lieu;
- une preuve qui permet d'établir le statut de résident du Québec, au sens du Règlement sur la définition du résident du Québec (voir à la page 20).

#### Étudiant d'origine étrangère:

- un certificat de naissance (avec le nom et le prénom des parents);
- le diplôme d'études secondaires ou l'équivalent\*;
- le dernier relevé de notes des études secondaires;
- le dernier relevé de notes des études collégiales et postsecondaires, s'il y a lieu;
- une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente (carte de citoyenneté canadienne ou fiche d'immigration IMM 1000);
- preuve de l'obtention du statut de réfugié politique (permis d'études obligatoire pour toute inscription de plus de 6 mois);
- une preuve qui permet d'établir le statut de résident du Québec, au sens du Règlement sur la définition du résident du Québec (voir à la page 20).

\* L'équivalent du diplôme d'études secondaires correspond à une évaluation comparative des études effectuées hors du Québec délivrée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC):  
514 864-9191, [www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca)

### Cours à la carte

#### Étudiant d'origine canadienne né au Québec:

- le certificat de naissance (avec le nom et le prénom des parents).

#### Étudiant d'origine canadienne né à l'extérieur du Québec:

- le certificat de naissance (avec le nom et le prénom des parents);
- une preuve qui permet d'établir que vous avez le statut de résident du Québec au sens du Règlement sur la définition du résident du Québec (voir à la page 20).

#### Étudiant d'origine étrangère:

- le certificat de naissance (avec le nom et le prénom des parents);
- une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente (carte de citoyenneté canadienne ou fiche d'immigration IMM 1000);
- preuve de l'obtention du statut de réfugié politique (permis d'études obligatoire pour toute inscription de plus de 6 mois);
- une preuve qui permet d'établir que vous avez le statut de résident du Québec, au sens du Règlement sur la définition du résident du Québec (voir à la page 20).

## INSCRIPTION

Une fois admis à la formation continue, l'étudiant doit s'inscrire à un ou des cours du programme dans lequel il a été admis, ou à un ou des cours hors programme, en respectant le cheminement prévu et les préalables entre les cours. Il doit également considérer l'offre de cours. Pour connaître l'offre de cours, il suffit de consulter le cahier horaire de la session appropriée.

Durant les sessions subséquentes, l'étudiant doit s'inscrire lui-même aux cours chaque session, en respectant les périodes réservées à cet effet (voir le cahier horaire). Comme la demande dans certains programmes et cours est grande et que le nombre de places est limité, les premiers arrivés sont les premiers servis.

Le Service de l'organisation de l'enseignement et de la formation continue se réserve le droit de limiter le nombre de cours auxquels un étudiant peut s'inscrire, d'annuler un cours par manque d'inscription ou de refuser d'inscrire un étudiant qui ne respecte pas les exigences du cours.

### Inscription à un seul cours

Conformément aux directives prescrites par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), tout étudiant qui s'inscrit à un seul cours à sa première session d'inscription dans son programme devra signer une déclaration à l'effet qu'il s'inscrit à ce cours dans le but spécifique d'obtenir un diplôme dans ce programme.

### Cours à la carte

Pour s'inscrire à un ou à des cours à la carte, l'étudiant se présente au Collège selon l'horaire prévu dans le calendrier des admissions-inscriptions ou à distance, par Internet, par téléphone ou par télécopieur. Il doit respecter les préalables à ces cours, considérer l'offre de cours et signer une déclaration.

L'étudiant qui désire s'inscrire à un programme d'études après avoir été inscrit en cheminement par cours devra alors remplir toutes les conditions d'admission à ce programme et fournir tous les documents exigés.

### Contenu des cours

Pour connaître le contenu des cours, les étudiants peuvent consulter le site Web du Collège à l'adresse suivante: <http://www.collegeahuntsic.qc.ca/formation-continue>.

### Cours d'anglais

Le test de classement en anglais est obligatoire pour les étudiants désirant s'inscrire à un cours d'anglais et qui n'ont jamais suivi de cours d'anglais de niveau collégial. Après son inscription, l'étudiant doit effectuer le test de classement en anglais par Internet.

### Cours préalables et activités de mise à niveau

Dans tous les cas, un cours préalable ou une activité de mise à niveau visant l'apprentissage de notions du secondaire, offert au Collège ou dans une autre institution d'enseignement à des fins de rattrapage, peut être prescrit par le Collège à la suite d'un test ou de l'analyse du dossier de l'étudiant. Le cours préalable ou l'activité de mise à niveau peut apparaître au bulletin d'études collégiales (BEC), mais ne peut être reconnu pour l'obtention d'un DEC ou d'une AEC.

### Cours préalables

Un candidat qui est titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou de son équivalent et qui ne satisfait pas aux conditions particulières d'admission (préalables spécifiques) à un programme donné devra s'inscrire à un ou des cours préalables dans le cheminement «Cours de mise à niveau» (080-07). Ce candidat devra réussir le ou les cours préalables manquants avant d'être admis à son programme.

## Activités de mise à niveau

Par ailleurs, le candidat titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) qui n'a pas réussi les matières suivantes :

- langue d'enseignement de la 5<sup>e</sup> secondaire;
- langue seconde de la 5<sup>e</sup> secondaire;
- mathématiques de la 4<sup>e</sup> secondaire;
- sciences physiques de la 4<sup>e</sup> secondaire;
- histoire du Québec et du Canada de la 4<sup>e</sup> secondaire;

peut être admis conditionnellement à un programme menant à un DEC. Il se verra imposer des activités de mise à niveau pour les matières manquantes. Cette personne sera informée des modalités d'inscription et sera tenue de réussir les activités de mise à niveau prescrites par le Ministre durant sa première session d'admission, sans quoi son admission conditionnelle pourra être annulée.

## Cours le jour (pour étudiants à temps plein au DEC seulement)

Il est possible pour les étudiants inscrits à la formation continue de suivre certains cours le jour, plutôt que le soir, s'il reste des places dans les groupes. Pour ce faire, l'étudiant intéressé doit obligatoirement rencontrer son aide pédagogique individuel durant la période d'inscription et se procurer une commandite interne. L'étudiant n'obtient confirmation de son inscription que quelques jours avant le début de la session.

## Équivalence et substitution

Pour se faire reconnaître des cours réussis antérieurement dans des institutions de niveau secondaire et postsecondaire, l'étudiant peut présenter une demande d'équivalence ou de substitution à l'aide pédagogique individuel. Il doit remettre un relevé de notes et une description du cours émanant de l'institution. L'équivalence donne droit aux unités rattachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre. La substitution remplace le cours prévu au programme d'études.

## Annulation

Un étudiant peut annuler son inscription jusqu'à la date prévue au calendrier scolaire. Il doit remplir un formulaire à cet effet au comptoir du Service de l'organisation de l'enseignement et de la formation continue local A-1320. (Voir « Modalités de remboursement » à la page 21).

## STATUT DE L'ÉTUDIANT

Le statut de l'étudiant est déterminé par le nombre de cours ou d'heures de cours auxquels il s'inscrit et par le type de cours auxquels il s'inscrit.

### Temps plein ou temps partiel

Étudiant à temps plein: inscrit à au moins quatre cours d'un programme d'études collégiales ou à des cours d'un programme comptant au total un minimum de 180 périodes d'enseignement par session.

Étudiant à temps partiel: inscrit à moins de quatre cours d'un programme d'études collégiales ou à des cours d'un programme comptant au total moins de 180 périodes d'enseignement par session ou inscrit à un cheminement par cours.

### Trois statuts d'étudiants

- Étudiant régulier: admis au collège à un programme d'études et inscrit à un ou plusieurs cours de ce programme;
- Étudiant régulier inscrit à des cours hors programme: admis à un programme d'études et inscrit à un ou plusieurs cours qui ne sont pas admissibles dans le cadre de son programme. Il doit satisfaire aux préalables de ces cours et leur réussite lui procure des unités, mais celles-ci ne peuvent être considérées pour établir le régime d'études de l'étudiant;

- Étudiant en cheminement par cours: admis au Collège dans aucun programme, mais inscrit à un ou plusieurs cours de formation spécifique d'un programme technique (DEC ou AEC). Il doit satisfaire aux préalables de ces cours et leur réussite lui procure des unités, mais ces cours et ces unités ne conduisent pas à un DEC ou à une AEC. L'étudiant inscrit en cheminement par cours sera toujours sous le régime d'études à temps partiel, peu importe le nombre de cours auxquels il est inscrit.

## EXIGENCES RELATIVES À LA RÉUSSITE

Le Collège offre des mesures d'aide aux étudiants tout au cours de leurs études pour soutenir leur réussite. C'est toutefois l'étudiant qui est le principal responsable de sa réussite. Le règlement du Collège stipule qu'un étudiant inscrit dans un programme d'études au Collège doit réussir plus de 50% des cours auxquels il est inscrit à une session régulière. L'étudiant à temps plein qui ne réussit pas plus de 50% de ses cours, à une deuxième session, est renvoyé du Collège pour une période minimale d'une année. L'étudiant inscrit à temps partiel qui ne réussit pas plus de 50% de ses cours, à une troisième session, est renvoyé du Collège pour une période minimale d'une année.

## COÛT DES ÉTUDES

Les droits qu'un étudiant doit défrayer chaque session pour s'inscrire à des cours à la formation continue du Collège Ahuntsic peuvent varier selon le statut de l'étudiant. Par ailleurs, le coût du matériel didactique nécessaire à chacun des cours est à la charge de l'étudiant.

### Droits à payer par session

#### Droits d'admission

Pour tous les étudiants qui s'inscrivent au Collège pour la première fois: 30\$

Tout changement de programme après une année d'interruption au Collège est considéré comme une nouvelle admission et est assujéti aux droits d'admission de ..... 30\$.

### Droits d'inscription pour un étudiant inscrit à temps plein à un programme d'études (incluant l'étudiant en fin de programme)

1. Droits d'inscription ..... 20\$
2. Droits pour services aux étudiants ..... 55\$
3. Droits afférents aux services d'enseignement collégial ..... 25\$

Les droits pour services aux étudiants et les droits afférents aux services d'enseignement collégial sont perçus pour couvrir une partie des coûts qu'entraîne, pour le Collège, le maintien de services utiles ou nécessaires à l'ensemble de sa clientèle. La liste de ces services peut être fournie sur demande.

4. Cotisation à l'Association générale des étudiants ..... 20,50\$
5. Contribution à la Fondation du Collège Ahuntsic ..... 5\$  
La contribution est volontaire.

Total ..... 125,50\$

## REMARQUES IMPORTANTES

### Étudiant régulier inscrit à des cours hors programme

Des droits de scolarité de 2\$ de l'heure sont exigés pour chaque cours auxquels l'étudiant est inscrit et qui ne sont pas admissibles dans son programme d'études. Il devra acquitter les droits de scolarité dans les deux semaines suivant la date d'envoi de la facture. De plus, les cours hors programme ne peuvent être comptés pour établir le régime d'études de l'étudiant (temps plein ou temps partiel).

## Modification du statut

- Un étudiant régulier à la formation continue inscrit à temps plein dans un programme d'études et qui annule, au plus tard le 19 septembre pour la session d'automne et le 14 février pour la session d'hiver, un nombre de cours qui le ramène au statut d'étudiant à temps partiel sera facturé en fonction des frais exigés pour les étudiants inscrits à temps partiel dans un programme d'études.
- Un étudiant régulier à la formation continue inscrit à temps plein dans un programme d'études et qui est déclaré absent par un ou plusieurs de ses enseignants après le 19 septembre, pour la session d'automne, et après le 14 février, pour la session d'hiver, au moment du recensement de la clientèle, pourra se voir facturer des droits de scolarité au même titre qu'un étudiant inscrit à temps partiel.

## Droits pour un étudiant inscrit à temps partiel dans un programme d'études (moins de quatre cours ou moins de 180 périodes d'enseignement par session)

- Droits de scolarité ..... 2\$/heure
- Droits d'inscription ..... 5\$/cours
- Droits pour services aux étudiants ..... 7\$/cours
- Droits afférents aux services d'enseignement collégial 6\$/cours
- Cotisation à l'Association générale des étudiants ..... 6\$/cours  
+ 1,25\$/session
- Contribution à la Fondation du Collège Ahuntsic ..... 1\$/cours

Exemple : cours de 45 heures = 116,25\$ (90\$ + 5\$ + 7\$ + 6\$ + 6\$ + 1,25\$ + 1\$)

## Droits pour un étudiant inscrit en cheminement par cours

Les droits de scolarité pour un étudiant inscrit en cheminement par cours sont de 2\$ / heure. Un étudiant inscrit en cheminement par cours sera toujours sous un régime d'études à temps partiel, peu importe le nombre de cours auxquels il est inscrit. Exemple : cours de 45 heures = 116,25\$ (90\$ + 5\$ + 7\$ + 6\$ + 6\$ + 1,25\$ + 1\$)

## Non résident du Québec

Les citoyens canadiens et les résidents permanents non résidents du Québec, au sens du Règlement sur la définition de résident du Québec, doivent déboursier des droits de scolarité supplémentaires de 1198\$ par session (droits supplémentaires de 3,85\$ par période d'enseignement pour les étudiants à temps partiel) selon la Loi sur les cégeps.

Ces montants sont déterminés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et sont sujets à changement sans préavis.

## Pour se qualifier en tant que résident du Québec

L'étudiant peut fournir l'une ou l'autre des preuves suivantes (dans certains cas, plus d'un document sont requis) :

- une preuve qu'il est détenteur du certificat de sélection du Québec;
- une preuve qu'il est actuellement bénéficiaire d'aide financière (prêts et bourses);
- une preuve qu'il a déjà bénéficié de l'aide financière (prêts et bourses) depuis moins d'un an;
- une preuve qu'un de ses parents ou que son répondant réside actuellement au Québec;

Note: La carte d'assurance-maladie valide du parent (père ou mère) est suffisante pour démontrer la résidence au Québec de l'étudiant.

- une preuve qu'il résidait au Québec au cours des 12 derniers mois sans être aux études à temps plein.

Note: Sous certaines conditions, la carte d'assurance-maladie valide de l'étudiant est suffisante pour démontrer sa résidence au Québec.

## Droits de scolarité pour un étudiant étranger

L'étudiant étranger doit payer des droits de scolarité qui sont modulés selon le tableau suivant :

	TEMPS PLEIN \$/session	TEMPS PARTIEL \$/heure
Formation préuniversitaire Techniques humaines Techniques administratives	4 949\$	24,06\$
Techniques physiques Techniques des arts et lettres	6 406\$	31,21\$
Techniques biologiques	7 670\$	37,32\$

Ces montants sont déterminés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et sont sujets à changement sans préavis.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions des étudiants qui n'auront pas acquitté la totalité de leurs droits dans le délai alloué seront automatiquement annulées.

### Nouveaux étudiants

Les nouveaux étudiants doivent rencontrer un aide pédagogique individuel (API), local A-1160, pour s'inscrire. Vous devez prendre rendez-vous avec l'API en téléphonant au 514 389-5921, poste 2228 – selon les dates indiquées en page 5.

Les retardataires peuvent s'inscrire au Salon Marie-Thérèse-Gauthier, local C-1140 – aux dates indiquées en page 5 – sans prendre rendez-vous avec un API, puisque les aides pédagogiques individuels sont sur place.

### Anciens étudiants

Les anciens étudiants peuvent s'inscrire directement par Omnivox ou encore prendre rendez-vous avec un aide pédagogique individuel (API), selon les dates indiquées en page 5 et payer au moment de l'inscription par mandat-poste, chèque visé émis à l'ordre du Collège Ahuntsic, carte de débit ou carte de crédit (Visa ou Mastercard) ou en argent comptant. Les chèques personnels ne sont pas acceptés.

### Étudiants ayant une commandite d'un autre collège

Vous pouvez vous présenter au comptoir de l'Organisation de l'enseignement et de la formation continue, local A-1320 – aux dates indiquées en page 5.

## S'INSCRIRE PAR OMNIVOX

Le système Omnivox offre plusieurs services aux étudiants du Collège, dont la possibilité de s'inscrire aux cours de la formation continue et d'acquitter ses droits.

Pour utiliser ce système, vous devez absolument connaître votre numéro de dossier étudiant de sept chiffres. Si vous étudiez au Collège Ahuntsic avec une commandite d'un autre Collège, vous devez utiliser le numéro de dossier qui vous a été attribué par le Collège Ahuntsic.

Heures d'ouverture du système : 24 heures sur 24

Il y a trois façons d'accéder à Omnivox :

1. Par téléphone  
Il suffit de composer le numéro 514 389-6776 pour accéder au système vocal interactif Omnivox et de suivre attentivement les instructions. Tous les services Omnivox ne sont pas accessibles par téléphone.
2. Par Internet  
<http://collegeahuntsic.omnivox.ca>
3. Aux guichets interactifs  
Vous pouvez utiliser l'un des cinq guichets interactifs situés au Collège pour accéder au système.

## Directives d'inscription par Internet

1. Identifiez les cours-groupes auxquels vous désirez vous inscrire en consultant la liste des cours offerts dans le présent cahier et les numéros de référence de six chiffres de ces cours-groupes (les numéros de référence sont inscrits à l'extrême gauche, vis-à-vis chacun des cours apparaissant dans la liste des cours).
2. Branchez-vous sur OMNIVOX (<http://collegeahuntsic.omnivox.ca>) et accédez au module « Inscription en ligne ».
3. Dans la section « Ajout d'un cours », inscrivez le numéro de référence du premier cours-groupe auquel vous désirez vous inscrire et cliquez sur le bouton « Ajouter ». S'il ne reste plus de places disponibles dans le cours-groupe choisi, le système vous l'indiquera automatiquement et vous ne pourrez pas vous y inscrire.

Si vous désirez savoir au préalable s'il y a des places disponibles dans un cours-groupe, inscrivez le numéro de référence de cours-groupe dans la section « Consultation des places disponibles » et cliquez sur le bouton « Visualiser ».

Pour savoir s'il reste des places dans tous les groupes, entrez le numéro du cours. Vous pouvez annuler un cours-groupe en cliquant sur « Retirer » vis-à-vis du cours-groupe que vous désirez annuler dans la liste des cours.

4. Une fois que vous avez ajouté tous les cours-groupes auxquels vous désirez vous inscrire, vous devez confirmer votre inscription en cliquant sur le bouton « Confirmer l'inscription », sinon vous ne serez inscrit à aucun des cours-groupes que vous avez ajoutés. Le système affichera un numéro de confirmation de 15 chiffres qui est la preuve que votre inscription a été effectuée. Conservez ce numéro de confirmation jusqu'à la réception de votre horaire.

5. Une fois votre inscription confirmée, le système affichera le solde des droits que vous devez acquitter. Si vous possédez une carte de crédit Mastercard ou Visa, vous pourrez les acquitter en cliquant sur le bouton « Acquitez vos droits maintenant ». Suivez ensuite les instructions apparaissant à l'écran.

Vous avez un délai maximum de quatre jours (96 heures) pour acquitter vos droits pour une inscription effectuée avant le 7 juin 2012. Pour la période d'inscription du mois d'août 2012, vous avez un délai maximum de 12 heures pour acquitter vos droits.

6. Si vous désirez annuler une inscription à un cours-groupe (étape facultative et offerte seulement pendant la période d'inscription), cliquez sur « Retirer » vis-à-vis le cours-groupe que vous désirez annuler dans la liste des cours. Le cours-groupe que vous désirez annuler apparaîtra alors en rouge dans la liste des cours.

Cliquez ensuite sur le bouton « Confirmer l'inscription ». Le système affichera ensuite un numéro de confirmation de 15 chiffres qui est la preuve que votre inscription a été annulée et confirmée. Conservez ce numéro de confirmation.

Si l'annulation d'un cours-groupe fait augmenter le solde de vos droits, vous devrez les acquitter dans un délai de quatre jours, à défaut de quoi, toutes vos inscriptions seront automatiquement annulées. Si le total des droits à payer diminue suite à l'annulation d'un cours-groupe, le Collège vous fera parvenir un chèque pour le total des droits remboursables selon les modalités prévues à ses règlements (pour plus de détails, consultez la section Modalités de remboursement dans la colonne de droite).

## MODALITÉS DE PAIEMENT

### Sur place

Le montant total des droits est payable en un seul versement au moment de l'inscription. Vous pouvez payer sur place au comptoir du local A-1320 par mandat-poste, chèque visé émis à l'ordre du Collège Ahuntsic, carte de débit ou carte de crédit (Visa ou Mastercard) ou en argent comptant. Les chèques personnels ne sont pas acceptés.

### Par Omnivox

Vous pouvez payer par Omnivox sur Internet (<http://collegeahuntsic.omnivox.ca>), avec une carte de crédit (Visa ou Mastercard), ou en téléphonant au 514 389-6776. Vous pouvez aussi payer à l'un des guichets interactifs Omnivox avec une carte de débit ou une carte de crédit (Visa ou Mastercard).

## ANNULATION DE COURS ET REMBOURSEMENT

Lorsqu'un étudiant veut annuler un cours, il doit respecter les dates limites fixées au calendrier scolaire et, quel que soit le cas, il doit remplir et signer un formulaire d'annulation.

### Cours annulés par l'étudiant

#### Pourcentage de remboursement des droits

DROITS	SITUATION 1	SITUATION 2	SITUATION 3
Admission	0%	0%	0%
Inscription	0%	0%	0%
Services aux étudiants	100%	0%	0%
Afférents	100%	100%	0%
Cotisation AGECA	100%	0%	0%
Fondation du Collège*	100%	0%	0%
Scolarité	100%	100%	0%

\* La cotisation à la Fondation du Collège est volontaire et sera remboursable sur demande jusqu'à la date limite des annulations.

#### SITUATION 1

- Annulation avant le début de la session,
- Annulation avant la date limite des annulations (voir le calendrier scolaire sur le site Web: [www.collegeahuntsic.qc.ca/formation-continue](http://www.collegeahuntsic.qc.ca/formation-continue)) pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical.
- Renvoi du Collège.
  - Étudiant à temps plein, remboursement de 105,50\$.
  - Étudiant à temps partiel, pour deux cours de 45 heures par exemple, remboursement de 110\$ pour le premier cours annulé et, s'il y a lieu, de 111,25\$ pour le 2<sup>e</sup> cours annulé..

#### SITUATION 2

Annulation après le début de la session et avant la date limite d'annulation (voir le calendrier scolaire sur le site Web: [www.collegeahuntsic.qc.ca/formation-continue](http://www.collegeahuntsic.qc.ca/formation-continue)).

- Étudiant à temps plein, remboursement de 25\$.
- Étudiant à temps partiel, pour un cours de 45 heures par exemple, remboursement de 96\$.

#### SITUATION 3

Abandon ou départ du Collège après la date limite d'annulation.

- Étudiant à temps partiel ou à temps plein, aucun remboursement.

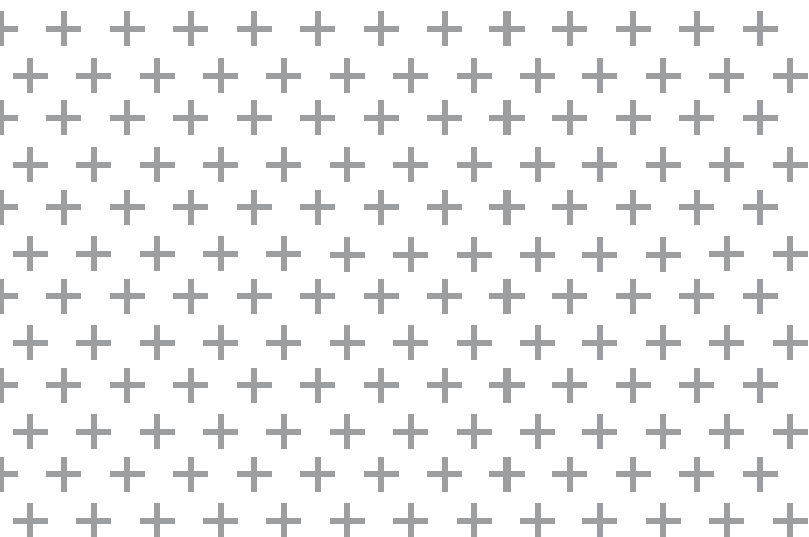
### Cours annulés par le Collège

La totalité des droits est remboursée.

## RELEVÉS D'IMPÔTS

Les étudiants qui ont fourni leur numéro d'assurance sociale (NAS) peuvent consulter et imprimer leurs relevés d'impôts des gouvernements fédéral et provincial à partir du système Omnivox.

# Horaire des cours | Session automne 2012



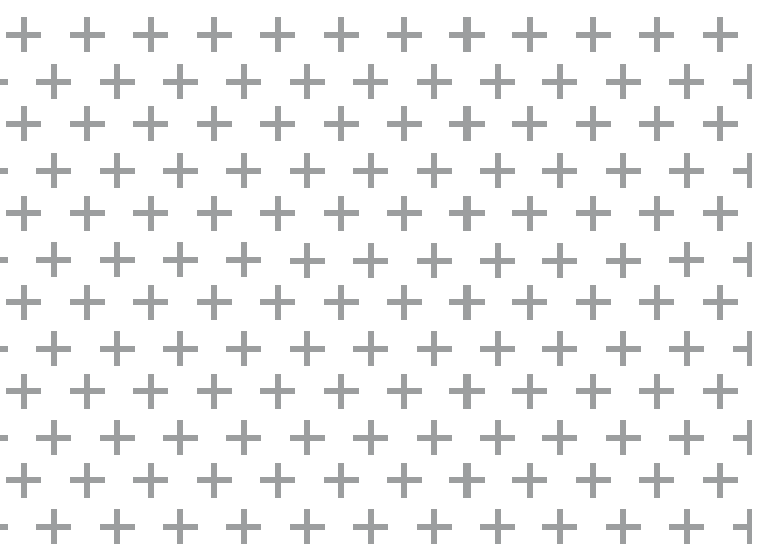
Pour connaître le contenu des cours, veuillez consulter le Guide des programmes de la formation continue 2012-2013 ou le site Web du Collège: [www.collegeahuntsic.qc.ca/formation-continue](http://www.collegeahuntsic.qc.ca/formation-continue).

Le Service de l'organisation de l'enseignement et de la formation continue se réserve le droit de limiter le nombre de cours auxquels un étudiant peut s'inscrire, d'annuler un cours par manque d'inscriptions ou de refuser une inscription à l'étudiant qui ne respecte pas les exigences du cours.

Par ailleurs, compte tenu du contexte financier, le Service de la formation continue ne peut s'engager à garantir à un étudiant un régime d'études à temps plein.

## Légende des préalables :

- CR Corequis**  
Vous devez suivre le cours avant ou en même temps que le cours concerné.
- PA Préalable absolu**  
Vous devez avoir suivi et réussi le cours préalable.
- PR Préalable relatif**  
Vous devez avoir suivi le cours préalable et avoir obtenu la note d'au moins 50 %.



## FORMATION GÉNÉRALE

Tous les programmes d'études conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC) comprennent une composante de formation générale.

### Composantes de la formation générale

- 1 bloc de formation générale commune à tous les étudiants comprenant 3 cours de langue et de littérature (français), 1 cours de langue seconde (anglais, 4 niveaux de cours selon le test de classement), 2 cours de philosophie et 3 cours d'éducation physique.
- 1 bloc de formation générale propre au programme comprenant 1 cours de langue et littérature (français), 1 cours de langue seconde (anglais) et 1 cours de philosophie.
- 1 bloc de cours de formation générale complémentaire comprenant 2 cours parmi les domaines suivants : sciences humaines, culture scientifique et technologique, langues modernes, langage mathématique et informatique, art et esthétique.

N° Réf.	Groupe	N° Cours	Titre du cours	Durée (Périodes ens.)	Préalables (voir légende p.19)	Horaire
<b>Anglais</b>						
604001	07331	604-100-MQ	Anglais de base *	45	Test	Mercredi 18 h à 21 h
<b>Cinéma</b>						
504001	07331	504-AEF-03	Cinéma américain	45	Aucun	Mercredi 18 h à 21 h
<b>Éducation physique</b> N.B.: Vous devez vous présenter en tenue sportive dès le premier cours.						
109001	07341	109-197-M2	Yoga et efficacité	30	Aucun	Jeudi 16 h à 18 h
109002	07341	109-050-M3	Gestion du stress et autonomie	30	PA 109-103-02 ou 109-101-MQ et PA 109-104-02 ou 109-102-MQ	Jeudi 18 h à 20 h
<b>Espagnol</b>						
607001	07311	607-AEA-03	Espagnol 1 **	45	Aucun	Lundi 18 h à 21 h
<b>Français</b>						
601001	07341	601-013-50	Mise à niveau en français langue d'enseignement de la 5 <sup>e</sup> secondaire	60	Aucun	Jeudi 18 h à 22 h
601002	07311	601-101-MQ	Écriture et littérature	60	Aucun	Lundi 18 h à 22 h
601003	07340	601-101-MQ	Écriture et littérature	60	Aucun	Jeudi pm 14 h à 18 h
601004	07321	601-102-MQ	Littérature et imaginaire	60	PA 601-101-04 ou 601-101-MQ	Mardi 18 h à 22 h
601005	07331	601-103-MQ	Littérature québécoise	60	PA 601-101-04 ou 601-101-MQ et PR 601-102-04 ou 601-102-MQ	Mercredi 18 h à 22 h
601006	07341	601-AEB-AH	Écriture et communication	60	PA 601-101-04 ou 601-101-MQ	Jeudi 18 h à 22 h
602001	07371	602-005-50	Pratique du français, langue seconde, à l'oral et à l'écrit	90	Aucun	Lundi et mercredi 18 h à 21 h
<b>Philosophie</b>						
340001	07321	340-101-MQ	Philosophie et rationalité	60	Aucun	Mardi 18 h à 22 h
340002	07341	340-101-MQ	Philosophie et rationalité	60	Aucun	Jeudi 18 h à 22 h
340003	07311	340-102-MQ	L'être humain	45	PA 340-103-04 ou 340-101-MQ	Lundi 18 h à 21 h
340004	07331	340-AEB-AH	Éthique	45	PA 340-103-04 ou 340-101-MQ	Mercredi 18 h à 21 h

\* Les étudiants qui désirent s'inscrire à un cours d'anglais et qui n'ont jamais suivi de cours d'anglais au collégial devront effectuer un test de classement par Internet. La procédure sera remise lors de l'inscription.

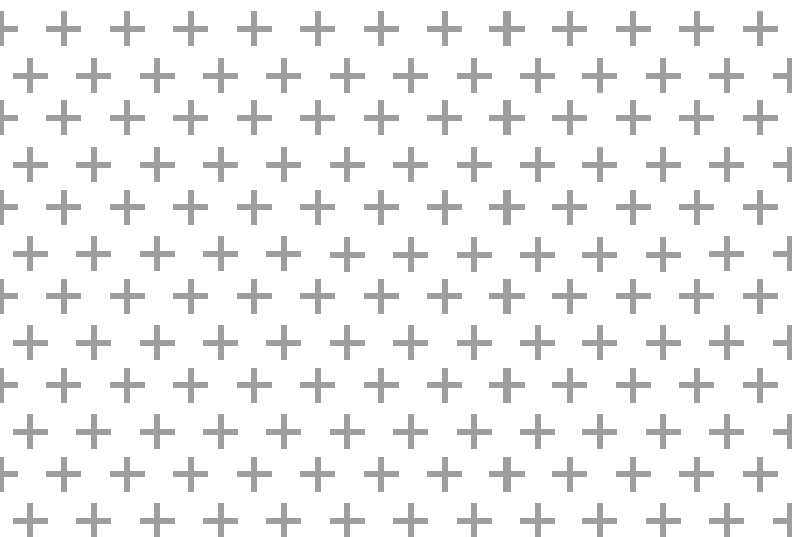
\*\* Ce cours s'adresse exclusivement aux débutants. Si vous avez déjà suivi des cours d'espagnol (au secondaire ou ailleurs) ou que vous avez déjà une bonne connaissance de la langue espagnole, vous ne pouvez vous y inscrire.

# FORMATION SPÉCIFIQUE

Tous les programmes d'études conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC) ou à une attestation d'études collégiales (AEC) comprennent une composante de formation spécifique.

## Composantes de la formation spécifique

La formation spécifique, comprise dans tous les programmes d'études conduisant à un DEC ou à une AEC, est composée de cours spécifiques au programme (apprentissage répondant aux exigences des études universitaires ou du marché du travail) et représente un nombre variable d'unités selon la durée du programme.



## PROGRAMMES PRÉUNIVERSITAIRES

Sanctionnés par un diplôme d'études collégiales ( DEC )

### Sciences de la nature

200.B3 Profil Passe-partout.....24

### Sciences humaines

300.32 Gestion des affaires .....26

300.33 Psychologie et interactions sociales.....26

## PROGRAMMES TECHNIQUES

Sanctionnés par une attestation d'études collégiales ( AEC )

### Communications graphiques

NTA.0R Graphisme.....28

NWC.0N Infographie appliquée à l'imprimerie .....30

### Informatique

LEA-9J Techniques de micro-informatique.....31

### Techniques administratives

LCA.C6 Gestion comptable et financière informatisée .....32

LCA.7Z Gestion financière informatisée .....33

### Techniques auxiliaires de la justice

JCA.0R Techniques juridiques .....34

### Techniques physiques

EEC.16 Construction et rénovation de bâtiments .....36

EEC.11 Conception de base en mécanique du bâtiment .....37

ELJ.36 Automatismes industriels .....38



## Sciences de la nature

Répartition des cours de formation spécifique selon le cheminement prévu.  
La durée d'une étape peut varier en fonction du nombre de cours choisis chaque session.

	Périodes/semaine
	Travail perso
	Labo / Stage
	Cours théorique
<b>PREMIÈRE ÉTAPE</b>	
• 201-NYA-05 Calcul différentiel .....	3-2-3
• 202-NYA-05 Chimie générale: la matière .....	3-2-3

<b>DEUXIÈME ÉTAPE</b>	
• 201-NYB-05 Calcul intégral .....	3-2-3
• 202-NYB-05 Chimie des solutions .....	3-2-3
• 203-NYA-05 Mécanique .....	3-2-3

• Cours prévus à l'horaire (hiver 2013)

	Périodes/semaine
	Travail perso
	Labo / Stage
	Cours théorique
<b>TROISIÈME ÉTAPE</b>	
• 101-NYA-05 Évolution et diversité du vivant .....	3-2-3
• 201-NYC-05 Algèbre linéaire et géométrie vectorielle .....	3-2-3
• 202-106-AH Chimie organique 1 .....	2-2-2
• 203-NYB-05 Électricité et magnétisme .....	3-2-3

<b>QUATRIÈME ÉTAPE</b>	
• 101-110-AH Physiologie animale et végétale .....	2-2-2
• 203-NYC-05 Ondes et physique moderne .....	3-2-3

1 cours au choix parmi les suivants:

101-AEX-03 Projet 1 Sc. de la nat. (Biologie) .....	0-3-3
202-AEX-03 Projet 2 Sc. de la nat. (Chimie) .....	0-3-3
201-AEX-03 Projet 3 Sc. de la nat. (Maths) .....	0-3-3
203-AEX-03 Projet 4 Sc. de la nat. (Physique) .....	0-3-3

• Cours prévus à l'horaire (hiver 2013)

**Préalable:** TS ou SN 5<sup>e</sup> secondaire ou Math 536 ou équivalent, Chimie 5<sup>e</sup> secondaire ou Chimie 534 ou équivalent, Physique 5<sup>e</sup> secondaire ou Physique 534 ou équivalent.

N° Réf.	Groupe	N° Cours	Titre du cours	Durée (Périodes ens.)	Préalables (voir légende p.19)	Horaire
<b>Biologie</b>						
101001	07321	101-110-AH	Physiologie animale et végétale (ancien 101-401-78) *	60	Aucun	Mardi 18h à 22h
101002	07371	101-NYA-05	Évolution et diversité du vivant (ancien 101-301-78) *	75	Aucun	Lundi et mercredi 18h à 20h 30
982001	07371	982-003-50	Mise à niveau pour science et technologie de l'environnement de la 4 <sup>e</sup> secondaire	75	Aucun	Lundi et mercredi 18 h à 21h

\* Les heures de laboratoire sont réparties sur dix (10) semaines.

N° Réf.	Groupe	N° Cours	Titre du cours	Durée (Périodes ens.)	Préalables (voir légende p.19)	Horaire
<b>Chimie</b>						
202001	07371	202-001-50	Mise à niveau pour chimie de la 5 <sup>e</sup> secondaire	75	PA 982-003-50 ou 982-021-06 ou PA SE-STE de la 4 <sup>e</sup> sec. ou PA Sc. physique 436 ou EQ	Lundi et mercredi 18 h à 20h 30
202002	07321	202-106-AH	Chimie organique 1	60	PR 202-NYB-05	Mardi 18 h à 22 h
202003	07381	202-NYA-05	Chimie générale	75	PA CHI 5 <sup>e</sup> sec.	Mardi et jeudi 18 h à 20h 30
202004	07371	202-NYB-05	Chimie des solutions *	75	PA 202-NYA-05	Lundi et mercredi 18 h à 20h 30
982001	07371	982-003-50	Mise à niveau pour science et tech. de l'environnement de la 4 <sup>e</sup> sec.	75	Aucun	Lundi et mercredi 18 h à 21h
<b>Mathématiques</b>						
201001	07321	201-013-50	Mise à niveau pour mathématique, séquence technico-sciences de la 4 <sup>e</sup> secondaire	60	PA CST 4 <sup>e</sup> sec. ou PA MATH 426 ou 514 ou EQ	Mardi 18 h à 22 h
201002	07371	201-015-50	Mise à niveau pour mathématique, séquence technico-sciences de la 5 <sup>e</sup> secondaire	90	PA 201-013-50 ou 201-007-50 ou PA TS ou SN 4 <sup>e</sup> sec. ou PA MATH 426 ou 436 ou 526 ou EQ	Lundi et mercredi 18 h à 21h
201003	07371	201-NYA-05	Calcul différentiel	75	PA MATH 536 ou PA TS ou SN 5 <sup>e</sup> sec. ou EQ	Lundi et mercredi 20h 30 à 23 h
201004	07371	201-NYB-05	Calcul intégral	75	PA 201-NYA-05	Lundi et mercredi 20h 30 à 23 h
201005	07381	201-NYC-05	Algèbre linéaire et géométrie vectorielle	75	PA MATH 536 ou PA TS ou SN 5 <sup>e</sup> sec. ou EQ	Mardi et jeudi 18 h à 20h 30
<b>Physique</b>						
203001	07381	203-001-50	Mise à niveau pour physique de la 5 <sup>e</sup> secondaire	75	PA 982-003-50 ou 982-021-50 ou PA SE ou STE 4 <sup>e</sup> sec. ou PA SC. PHYS 436 ou EQ	Mardi et jeudi 18 h à 20h 30
203002	07381	203-NYA-05	Mécanique	75	PHYS 5 <sup>e</sup> sec. et PA 201-103-XX ou PA 201-NYA-05 et CR 201-203-XX ou CR 201-NYB-05	Mardi et jeudi 18 h à 20h 30
203003	07371	203-NYB-05	Électricité et magnétisme	75	PA 203-NYA-05 et PR 201-203-XX ou PR 201-NYB-05	Lundi et mercredi 20h 30 à 23 h
203004	07371	203-NYC-05	Ondes et physique moderne	75	PA 203-NYA-05	Lundi et mercredi 18 h à 20h 30
982001	07371	982-003-50	Mise à niveau pour science et technologie de l'environnement de la 4 <sup>e</sup> secondaire	75	Aucun	Lundi et mercredi 18 h à 21h

\* Les heures de laboratoire sont réparties sur dix (10) semaines.

# Sciences humaines

Répartition des cours de formation spécifique selon le cheminement prévu.  
 La durée d'une étape peut varier en fonction du nombre de cours choisis chaque session.  
 Consultez la liste des cours offerts. Certains cours ne sont pas offerts le soir.

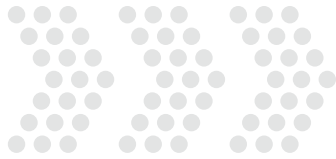
	Périodes/semaine
	Travail perso
	Labo/Stage
	Cours théorique
<b>300.32 GESTION DES AFFAIRES</b>	
PREMIÈRE ÉTAPE	
• 360-300-RE Méthodes quantitatives en sciences humaines .....	2-2-2
• 383-920-RE Initiation à l'économie globale .....	2-1-3
401-105-AH L'entreprise : une activité humaine .....	2-1-3
DEUXIÈME ÉTAPE	
• 201-103-RE Calcul I .....	3-2-3
300-300-RE Initiation pratique à la méthodologie .....	2-2-2
des sciences humaines	
383-101-AH Micro-économie .....	2-1-3
401-106-AH Gestion commerciale.....	2-1-3
TROISIÈME ÉTAPE	
201-203-RE Calcul II .....	3-2-3
• 350-102-RE Initiation à la psychologie .....	2-1-3
• 385-100-AH Idéologies et régimes politiques .....	3-0-3
401-107-AH Les affaires et le droit .....	2-1-3
QUATRIÈME ÉTAPE	
• 201-105-RE Algèbre linéaire et géométrie	
en sciences humaines .....	3-2-3
300-301-RE Démarche d'intégration en sciences humaines .....	1-2-3
• 330-910-RE Initiation à l'histoire de la civilisation occidentale .....	2-1-3
• Cours prévus à l'horaire (hiver 2013)	

**Préalable:** TS ou SN 5<sup>e</sup> secondaire ou Math 526  
 ou équivalent

	Périodes/semaine
	Travail perso
	Labo/Stage
	Cours théorique
<b>300.33 PSYCHOLOGIE ET INTERACTIONS SOCIALES</b>	
PREMIÈRE ÉTAPE	
• 101-901-RE Biologie humaine .....	2-1-3
330-911-RE Initiation à l'histoire de la civilisation occidentale.....	2-2-2
• 350-102-RE Initiation à la psychologie .....	2-1-3
• 385-100-AH Idéologies et régimes politiques .....	3-0-3
DEUXIÈME ÉTAPE	
201-301-RE Compléments de méthodes quantitatives .....	2-1-3
• 350-112-AH Psychologie du développement .....	2-1-3
• 360-300-RE Méthodes quantitatives en sciences humaines .....	2-2-2
• 381-105-AH Anthropologie évolutive des comportements humains	3-0-3
• 387-109-AH Individu et société .....	3-0-3
TROISIÈME ÉTAPE	
300-300-RE Initiation pratique à la méthodologie .....	2-2-2
des sciences humaines	
381-101-AH Anthropologie de la diversité humaine .....	3-0-3
• 383-921-RE Initiation à l'économie globale .....	2-2-2
QUATRIÈME ÉTAPE	
300-302-RE Démarche d'intégration en sciences humaines.....	1-3-2
• 350-103-AH Psychologie sociale et communication.....	2-1-3
387-101-AH Défis sociaux et transformation des sociétés .....	3-0-3
• Cours prévus à l'horaire (hiver 2013)	

**Préalable:** CST 4<sup>e</sup> secondaire ou Math 514  
 ou équivalent

N° Réf.	Groupe	N° Cours	Titre du cours	Durée (Périodes ens.)	Préalables (voir légende p.19)	Horaire
<b>Anthropologie</b>						
381001	07341	381-105-AH	Anthropologie évolutive des comportements humains	45	Aucun	Jeudi 18 h à 21h
<b>Biologie</b>						
101003	07331	101-901-RE	Biologie humaine	45	Aucun	Mercredi 18 h à 21h
<b>Économie</b>						
383001	07321	383-920-RE	Initiation à l'économie globale (sert à remplacer 383-921-RE)	45	Aucun	Mardi 18 h à 21h
383002	07341	383-920-RE	Initiation à l'économie globale (sert à remplacer 383-921-RE)	45	Aucun	Jeudi 15 h à 18h
<b>Histoire</b>						
330001	07331	330-910-RE	Civilisation occidentale (sert à remplacer 330-911-RE)	45	Aucun	Mercredi 18 h à 21h
<b>Mathématiques</b>						
201001	07321	201-013-50	Mise à niveau pour mathématique, séquence technico-sciences de la 4 <sup>e</sup> secondaire	60	PA CST 4 <sup>e</sup> sec. ou PA MATH 426 ou 514 ou EQ	Mardi 18 h à 22 h
201002	07371	201-015-50	Mise à niveau pour mathématique, séquence technico-sciences de la 5 <sup>e</sup> secondaire	90	PA 201-013-50 ou 201-007-50 ou PA TS ou SN 4 <sup>e</sup> sec. ou PA MATH 426 ou 436 ou 526 ou EQ	Lundi et mercredi 18 h à 21h
201006	07371	201-103-RE	Calcul 1	75	PA MATH 526 ou TS/ SN sec. V ou EQ	Lundi et mercredi 20h30 à 23h
201007	07371	201-105-RE	Algèbre vectoriel et linéaire	75	PA MATH 526 ou TS ou SN de la 5 <sup>e</sup> sec. ou EQ	Mardi et jeudi 20h30 à 23h
<b>Méthodes quantitatives</b>						
360001	07321	360-300-RE	Méthodes quantitatives en sciences humaines	60	Aucun	Jeudi 18 h à 22h
<b>Politique</b>						
385001	07311	385-100-AH	Idéologies et régimes politiques	45	Aucun	Lundi 18 h à 21h
<b>Psychologie</b>						
350001	07321	350-102-RE	Introduction à la psychologie	45	Aucun	Mardi 18 h à 21h
350002	07341	350-112-AH	Psychologie du développement	45	PR 350-102-RE	Jeudi 18 h à 21h
<b>Sociologie</b>						
387001	07311	387-109-AH	Individu et société	45	Aucun	Lundi 18 h à 21h



# Programmes techniques

NTA.OR • 810 heures • 26.66 à 27.33 unités



## Graphisme

Répartition des cours de formation spécifique selon le cheminement prévu.  
La durée d'une étape peut varier en fonction du nombre de cours choisis chaque session.

	Périodes/semaine
	Travail perso Labo/Stage Cours théorique
<b>PREMIÈRE ÉTAPE</b>	
• 570-104-AH Introduction à la typographie .....	1-2-1
• 570-113-AH Langage visuel I .....	2-2-2
• 570-AEE-04 Basic design .....	2-2-2
• 570-AEF-03 Introduction à l'image numérisée .....	1-2-2

<b>DEUXIÈME ÉTAPE</b>	
• 570-105-AH Conception typographique I .....	1-2-1
• 570-AED-03 Esquisse et dessin I .....	1-2-1
• 570-AEL-04 Graphisme I .....	1-3-2
• 570-AEM-03 Mise en pages informatisée .....	1-2-2

• Cours prévus à l'horaire (hiver 2013)

	Périodes/semaine
	Travail perso Labo/Stage Cours théorique
<b>TROISIÈME ÉTAPE</b>	
• 570-106-AH Conception typographique II .....	1-2-1
• 570-AEK-03 Esquisse et dessin II .....	1-2-1
• 570-AES-03 Graphisme II .....	1-2-2
• 570-AET-03 Techniques de reproduction I .....	1-2-2

<b>QUATRIÈME ÉTAPE</b>	
• 570-107-AH Techniques du multimédia I - Conception multimédia	1-2-2
• 570-AEW-05 Projet d'édition .....	1-4-2
• 570-AEX-04 Techniques de reproduction II .....	1-3-2

1 cours au choix parmi les suivants :

- 520-AEB-03 Des arts graphiques au graphisme contemporain ..... 2-1-1
- 570-AEV-03 Illustrations virtuelles ..... 1-2-3

• Cours prévus à l'horaire (hiver 2013)

N° Réf.	Groupe	N° Cours	Titre du cours	Durée (Périodes ens.)	Préalables (voir légende p.19)	Horaire
570001	07321	570-104-AH	Introduction à la typographie (ancien 570-AEC-03)	45	Aucun	Mardi 18h à 21h
570002	07341	570-104-AH	Introduction à la typographie (ancien 570-AEC-03)	45	Aucun	Jeudi 18h à 21h
570003	07331	570-105-AH	Conception typographique I (ancien 570-AEJ-03)	45	PR 570-104-AH ou PR 570-AEC-03	Mercredi 18h à 21h
570004	07331	570-106-AH	Conception typographique II (ancien 570-AEQ-03)	45	PR 570-105-AH ou PR 570-AEJ-03	Mercredi 18h à 21h
570005	07311	570-113-AH	Langage visuel I (ancien 570-AEB-04)	60	Aucun	Lundi 18h à 22h
570006	07331	570-113-AH	Langage visuel I (ancien 570-AEB-04)	60	Aucun	Mercredi 18h à 22h
570007	07351	570-AED-03	Esquisse et dessin I	45	Aucun	Vendredi 18h à 21h
570008	07311	570-AEE-04	Basic design	60	Aucun	Lundi 18h à 22h
570009	07331	570-AEE-04	Basic design	60	Aucun	Mercredi 18h à 22h
570010	07321	570-AEF-03	Introduction à l'image numérisée	45	Aucun	Mardi 18h à 21h
570011	07341	570-AEF-03	Introduction à l'image numérisée	45	Aucun	Jeudi 18h à 21h
570012	07341	570-AEK-03	Esquisse et dessin II	45	Aucun	Jeudi 18h à 21h
570013	07311	570-AEL-04	Graphisme I	60	PR 570-AEE-04	Lundi 18h à 22h
570014	07321	570-AEM-03	Mise en pages informatisée	45	PR 570-AEF-03	Mardi 18h à 21h
570015	07311	570-AES-03	Graphisme II	45	PR 570-AEL-04	Lundi 18h à 21h
570016	07321	570-AET-03	Techniques de reproduction I	45	PR 570-AEM-03	Mardi 18h à 21h
570017	07351	570-AEV-03	Illustrations virtuelles	45	PR 570-AEK-03	Vendredi 18h à 21h
570018	07311	570-AEW-05	Projet d'édition	75	PR 570-AEQ-03 ou 570-106-AH et PR-570-AES-03 et PR 570-AET-03	Lundi 18h à 23h
570019	07341	570-AEX-04	Techniques de reproduction II	60	PR 570-AET-03	Jeudi 18h à 22h

# Infographie appliquée à l'imprimerie

Répartition des cours de formation spécifique selon le cheminement prévu.

La durée d'une étape peut varier en fonction du nombre de cours choisis chaque session.

		Périodes/semaine Travail perso Labo/Stage Cours théorique
<b>PREMIÈRE ÉTAPE</b>		
581-AGZ-04	Chaîne graphique .....	2-2-1
581-AHL-04	Bases en typographie .....	2-2-2
• 581-AHM-04	Reproduction de dessin I .....	1-3-1
• 581-AHN-04	Traitement simple d'images .....	1-3-1

<b>DEUXIÈME ÉTAPE</b>		
• 581-AHP-04	Mise en pages simple .....	1-3-2
• 581-AHQ-04	Reproduction de dessin II .....	1-3-1
581-AHR-04	Retouches d'images .....	1-3-1
581-AHS-04	Organisation des éléments .....	2-2-2

• Cours prévus à l'horaire (hiver 2013)

		Périodes/semaine Travail perso Labo/Stage Cours théorique
<b>TROISIÈME ÉTAPE</b>		
581-AHT-04	Mise en pages complexe .....	1-3-2
581-AHU-04	Textes et graphiques .....	1-3-2
581-AHV-04	Photomontage couleur .....	1-3-1
• 581-AHW-04	Techniques de préimpression .....	2-2-1

<b>QUATRIÈME ÉTAPE</b>		
• 581-AHX-04	Imprimés divers .....	1-3-2
581-AHY-04	Projet en préimpression .....	1-3-2
581-AHZ-04	Pages-écrans (HTML) .....	2-2-1
581-152-AH	Problèmes de qualité des imprimés .....	1-3-2

• Cours prévus à l'horaire (hiver 2013)

N° Réf.	Groupe	N° Cours	Titre du cours	Durée (Périodes ens.)	Préalables (voir légende p.19)	Horaire
581001	07311	581-AGZ-04	Chaîne graphique	60	Aucun	Lundi 18 h à 22 h
581002	07321	581-AHL-04	Bases en typographie	60	Aucun	Mardi 18 h à 22 h
581003	07331	581-AHP-04	Mise en pages simple	60	PR 581-AHL-04	Mercredi 18 h à 22 h
581004	07311	581-AHQ-04	Reproduction de dessin II	60	PR 581-AHM-04 PR 581-AHN-04	Lundi 18 h à 22 h
581005	07321	581-AHR-04	Retouches d'images	60	PR 581-AHN-04	Mardi 18 h à 22 h
581006	07311	581-AHS-04	Organisation des éléments	60	PR 581-AHL-04 PR 581-AHM-04	Lundi 18 h à 22 h
581007	07311	581-AHT-04	Mise en pages complexe	60	PR 581-AHN-04 PR 581-AHP-04 PR 581-AHQ-04 PR 581-AHS-04	Lundi 18 h à 22 h
581008	07311	581-152-AH	Qualité des imprimés	60	PR 581-AHW-04	Lundi 18 h à 22 h
581009	07341	581-AHU-04	Textes et graphiques	60	PR 581-AHN-04 PR 581-AHP-04 PR 581-AHQ-04	Jeudi 18 h à 22 h
581010	07321	581-AHV-04	Photomontage couleur	60	PR 581-AHP-04 PR 581-AHQ-04 PR 581-AHR-04	Mardi 18 h à 22 h
581011	07341	581-AHY-04	Projet en préimpression	60	PR cours des trois premières sessions CR 581-AHX-04	Jeudi 18 h à 22 h
581012	07331	581-AHZ-04	Page écran (HTML)	60	PR 581-AHT-04 PR 581-AHV-04	Mercredi 18 h à 22 h

# Techniques de micro-informatique

Répartition des cours de formation spécifique selon le cheminement prévu.  
La durée d'une étape peut varier en fonction du nombre de cours choisis chaque session.

	Périodes/semaine Travail perso Labo/Stage Cours théorique		Périodes/semaine Travail perso Labo/Stage Cours théorique
<b>PREMIÈRE ÉTAPE</b>			
■ 420-100-AH	Introduction à l'informatique	3-3-2	
■ 420-101-AH	Initiation à la programmation	3-3-3	
<b>DEUXIÈME ÉTAPE</b>			
■ 420-102-AH	Systèmes d'exploitation	2-4-3	
■ 420-103-AH	Programmation orientée objets I	3-3-3	
<b>TROISIÈME ÉTAPE</b>			
■ 420-120-AH	Réseaux informatiques I	2-4-3	
■ 420-137-AH	Bases de données I	1-2-3	
● 420-139-AH	Programmation internet	1-2-3	
● Cours offert pour la dernière fois (hiver 2013)			
■ Ces cours ne sont plus offerts			
<b>QUATRIÈME ÉTAPE</b>			
■ 420-121-AH	Systèmes d'exploitation des réseaux	2-4-3	
■ 420-138-AH	Bases de données II	1-2-3	
■ 420-171-AH	Programmation internet II	1-2-3	
<b>CINQUIÈME ÉTAPE</b>			
■ 420-134-AH	Stage	0-19-1	
■ Ces cours ne sont plus offerts			

**Préalable:** TS ou SN de la 5<sup>e</sup> sec. ou Math. 526 ou équivalent (Réservé aux étudiants déjà inscrits à ce programme)

N° Réf.	Groupe	N° Cours	Titre du cours	Durée (Périodes ens.)	Préalables (voir légende p.19)	Horaire
420001	07311	420-120-AH	Réseaux informatiques (Cisco)	90	PR 420-102-AH	Lundi + 3 vendredis 18h à 23h
420002	07321	420-121-AH	Système d'exploitation des réseaux	90	PR 420-102-AH	Mardi + 3 vendredis 18h à 23h
420003	07391	420-134-AH	Stage	285	PA 420-121-AH PA 420-138-AH PA 420-171-AH	voir D Département



Ces cours sont offerts pour une dernière fois à l'automne 2012.

# Gestion comptable et financière informatisée

## LISTE DES COURS

Périodes/semaine  
Travail perso  
Labo/Stage  
Cours théorique

- 360-101-AH Élé. d'économie et de mathém. financières ..... 2-2-2
- 410-102-AH Comptabilité I ..... 2-2-2
- 410-103-AH Comptabilité II ..... 2-2-3
- 410-105-AH Comptabilité spécialisée ..... 3-1-2
- 410-122-AH Impôt sur le revenu ..... 2-2-3
- 410-149-AH Les aspects juridiques des affaires ..... 3-1-3
- 410-151-AH Analyse financière I ..... 3-1-3
- 410-152-AH Analyse financière II ..... 3-1-3
- 410-154-AH Comptabilité en milieu juridique ..... 3-1-4

• Cours prévus à l'horaire (hiver 2013)

Périodes/semaine  
Travail perso  
Labo/Stage  
Cours théorique

- 410-167-AH L'entreprise et pratiques du management ..... 3-1-2
- 410-168-AH Applications de gestion sur tableur \* ..... 1-3-2
- 410-169-AH Applications de gestion sur base de données ..... 1-3-2
- 410-170-AH Planification financière personnelle ..... 2-2-2
- 410-171-AH Informatisation d'un système comptable ..... 0-4-2
- 410-172-AH Pratiques du service à la clientèle ..... 2-2-2
- 410-180-AH Coût de revient ..... 2-2-2
- 410-182-AH Simulation informatisée en comptabilité ..... 0-4-2
- 420-146-AH Informatique pour la gestion ..... 2-2-2

• Cours prévus à l'horaire (hiver 2013)

## AEC Gestion comptable et financière informatisée LCA.C6

**Préalable:** TS ou SN de la 4<sup>e</sup> secondaire ou Mathématiques 436 ou équivalent (nouveaux étudiants)

N° Réf.	Groupe	N° Cours	Titre du cours	Durée (Périodes ens.)	Préalables (voir légende p.19)	Horaire
360002	07341	360-101-AH	Éléments d'économie et de mathématiques financières	60	Aucun	Jeudi 18 h à 22 h
410001	07331	410-102-AH *	Comptabilité I, un outil de gestion	60	Aucun	Mercredi 18 h à 22 h
410002	07321	410-103-AH	Comptabilité II	60	PA 410-102-AH	Mardi 18 h à 22 h
410003	07311	410-105-AH	Comptabilité spécialisée	60	PR 410-103-AH	Lundi 18 h à 22 h
410004	07311	410-149-AH *	Les aspects juridiques des affaires	60	Aucun	Lundi 18 h à 22 h
410005	07311	410-152-AH	Analyse financière II	60	PR 410-151-AH	Lundi 18 h à 22 h
410006	07341	410-167-AH	L'entreprise et pratique du management	60	Aucun	Jeudi 18 h à 22 h
410007	07331	410-169-AH *	Application de gestion sur bases de données	60	PR 420-146-AH ou PR 420-141-AH	Mercredi 18 h à 22 h
410008	07331	410-171-AH	Informatisation d'un système comptable	60	PR 410-103-AH	Mercredi 18 h à 22 h
410009	07321	410-172-AH	Pratiques du service à la clientèle	60	Aucun	Mardi 18 h à 22 h
410010	07341	410-180-AH	Coût de revient	60	PR 410-103-AH	Jeudi 18 h à 22 h
420004	07321	420-146-AH	Informatique pour la gestion (Excel, Access)	60	Aucun	Mardi 18 h à 22 h

\* Recommander de suivre ces cours en début de programme

## AEC Gestion financière informatisée LCA.7Z

**Préalable:** TS ou SN de la 4<sup>e</sup> secondaire ou Mathématiques 436 ou équivalent (réservé aux étudiants déjà inscrits à ce programme)

N° Réf.	Groupe	N° Cours	Titre du cours	Durée (Périodes ens.)	Préalables (voir légende p.19)	Horaire
410001	07331	410-102-AH *	Comptabilité I, un outil de gestion	60	Aucun	Mercredi 18h à 22h
410002	07321	410-103-AH	Comptabilité II	60	PA 410-102-AH	Mardi 18h à 22h
410003	07311	410-105-AH	Comptabilité spécialisée	60	PR 410-103-AH	Lundi 18h à 22h
410004	07311	410-149-AH *	Les aspects juridiques des affaires	60	Aucun	Lundi 18h à 22h
410006	07341	410-167-AH	L'entreprise et pratique du management	60	Aucun	Jeudi 18h à 22h
410007	07331	410-169-AH	Application de gestion sur bases de données	60	PR 420-146-AH ou PR 420-141-AH	Mercredi 18h à 22h
410009	07321	410-172-AH	Pratiques du service à la clientèle (ancien 410-153-AH)	60	Aucun	Mardi 18h à 22h
420004	07321	420-146-AH	Informatique pour la gestion (Excel, Access)	60	Aucun	Mardi 18h à 22h

\* Recommander de suivre ces cours en début de programme

## DEC Techniques de comptabilité et de gestion 410.B0

**Préalable:** TS ou SN de la 4<sup>e</sup> secondaire Mathématiques 436 ou équivalent

N° Réf.	Groupe	N° Cours	Titre du cours	Durée (Périodes ens.)	Préalables (voir légende p.19)	Horaire
410001	07331	410-102-AH *	Comptabilité I, un outil de gestion	60	Aucun	Mercredi 18h à 22h
410002	07321	410-103-AH	Comptabilité II	60	PA 410-102-AH	Mardi 18h à 22h
410003	07311	410-105-AH	Comptabilité spécialisée	60	PR 410-103-AH	Lundi 18h à 22h
410004	07311	410-149-AH *	Les aspects juridiques des affaires	60	Aucun	Lundi 18h à 22h
410006	07341	410-167-AH	L'entreprise et pratique du management	60	Aucun	Jeudi 18h à 22h

\* Recommander de suivre ces cours en début de programme

# Techniques juridiques

Répartition des cours de formation spécifique selon le cheminement prévu.  
La durée d'une étape peut varier en fonction du nombre de cours choisis chaque session.

	Périodes/semaine
	Travail perso
	Labo/Stage
	Cours théorique
<b>PREMIÈRE ÉTAPE</b>	
• 310-130-AH Introduction au droit et à la profession.....	2-1-3
• 310-131-AH Recherche documentaire en droit .....	2-2-4
• 310-132-AH Personnes et familles .....	3-1-3
• 330-105-AH Histoire du droit .....	2-1-3
<b>DEUXIÈME ÉTAPE</b>	
310-133-AH Recherche juridique informatisée .....	1-2-3
• 310-134-AH Greffe et procédure civile en première instance .....	2-2-3
• 310-135-AH Obligations et responsabilité civile .....	3-1-3
420-160-AH Informatique pour Techniques juridiques .....	1-2-3
<b>TROISIÈME ÉTAPE</b>	
310-136-AH L'appel, l'exécution des jugements et les différents recours.....	2-2-3
310-137-AH Contrats nommés .....	1-2-3
310-138-AH Régimes matrimoniaux et succession .....	2-1-3
• 310-139-AH Greffe et procédure pénale .....	2-2-3
• Cours prévus à l'horaire (hiver 2013)	

	Périodes/semaine
	Travail perso
	Labo/Stage
	Cours théorique
<b>QUATRIÈME ÉTAPE</b>	
310-140-AH Preuve et rédaction juridique .....	1-2-3
• 310-141-AH Sûreté.....	2-1-3
310-142-AH Publicité des droits .....	1-2-3
• 350-110-AH Communication en milieu juridique .....	1-2-3
<b>CINQUIÈME ÉTAPE</b>	
310-143-AH L'entreprise québécoise .....	1-3-4
• 310-144-AH Législation et procédures ouvrières .....	2-2-3
• 310-145-AH Tribunaux et organismes administratifs .....	2-1-3
• 310-146-AH Pratique litigieuse .....	1-2-3
• 310-147-AH Pratique notariale .....	2-2-3
• 410-154-AH Comptabilité en milieu juridique .....	3-1-4
<b>SIXIÈME ÉTAPE</b>	
• 310-148-AH Stage .....	3-35-4
• Cours prévus à l'horaire (hiver 2013)	

**AEC Techniques juridiques JCA.03 / DEC 310.03**  
(réservé aux étudiants déjà inscrits à ce programme)

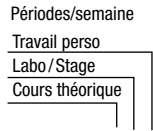
**AEC Techniques juridiques JCA.0R / DEC 310.C0**

**Préalable :** CST de la 4<sup>e</sup> ou Mathématiques 514 ou équivalent (nouveaux étudiants)

N° Réf.	Groupe	N° Cours	Titre du cours	Durée (Périodes ens.)	Préalables (voir légende p.19)	Horaire
310001	07341	310-130-AH	Introduction au droit à la profession	45	Aucun	Jeudi 18 h à 21h
310002	07311	310-131-AH	Recherche documentaire en droit	60	Aucun	Lundi 18 h à 22h
310003	07331	310-132-AH	Personnes et familles (ancien 310-203-94)	60	Aucun	Mercredi 18 h à 22h
310004	07331	310-133-AH	Recherche juridique informatisée	45	PR 310-113-94 ou PR 310-131-AH	Mercredi 18 h à 21h
310005	07321	310-134-AH	Greffe et procédure civile en première instance	60	Aucun	Mardi 18 h à 22h
310006	07321	310-136-AH	L'appel, l'exécution des jugements et les différents recours (remplace 310-433-94)	60	PR 310-113-94 ou PR 310-134-AH	Mardi 18 h à 22h
310007	07311	310-137-AH	Contrats nommés (ancien 310-423-94)	45	PR 310-135-AH ou PR 310-313-94	Lundi 18 h à 21h
310008	07341	310-138-AH	Régimes matrimoniaux et successions	45	PR 310-131-AH et PR 310-132-AH ou PR 310-113-94 et PR 310-203-94	Jeudi 18 h à 21h
310009	07321	310-140-AH	Preuve et rédaction juridique	45	PR 310-313-94 PR 310-433-94 ou PR 310-136-AH	Mardi 18 h à 21h
310010	07311	310-142-AH	Publicité des droits	45	PR 310-113-94 et PR 310-513-94 ou PR 310-138-AH	Lundi 18 h à 21h
310011	07341	310-143-AH	L'entreprise québécoise	60	PR 310-113-94 ou PR 310-135-AH	Jeudi 18 h à 22 h
310012	07391	310-148-AH	Stage	570	Pas plus d'un cours manquant en 310-	-
330002	07321	330-105-AH	Histoire du droit (Ne fait pas partie du programme de Sciences humaines)	45	Aucun	Mardi 18 h à 21h
350003	07331	350-110-AH	Communication en milieu juridique	45	Aucun	Mercredi 18 h à 21h

# Construction et rénovation de bâtiments

## LISTE DES COURS



- 221-112-AH Gestion de chantiers de construction ..... 2-2-2
- 221-159-AH Construction ..... 2-2-2
- 221-160-AH Composants de bâtiments et matériaux ..... 2-1-2
- 221-161-AH Sols, granulats et béton ..... 3-1-2
- 221-162-AH Structure de bâtiment ..... 2-2-2
- 221-163-AH Cahiers des charges et devis ..... 2-1-2
- 221-164-AH Estimation et soumission de projets de bâtiments ... 2-2-2
- 242-116-AH Lecture de plans ..... 1-2-1
- 311-100-AH Santé et sécurité sur les chantiers de construction .. 2-1-1

• Cours prévus à l'horaire (hiver 2013)

N° Réf.	Groupe	N° Cours	Titre du cours	Durée (Périodes ens.)	Préalables (voir légende p.19)	Horaire
221001	07341	221-159-AH	Construction	60	Aucun	Jeudi 18 h à 22 h
221002	07311	221-162-AH	Structure de bâtiment	60	Aucun	Lundi 18 h à 22 h
221003	07321	221-164-AH	Estimation et soumission de projets de bâtiments	60	Aucun	Mardi 18 h à 22 h
242002	07331	242-116-AH	Lecture de plans	45	Aucun	Mercredi (8 cours) 18 h à 21 h + samedi (7 cours) 9 h à 12 h
311001	07351	311-100-AH	Santé, sécurité au travail sur les chantiers de construction	45	Aucun	Vendredi 18 h à 21 h

# Conception de base en mécanique du bâtiment

Périodes/semaine

Travail perso

Labo/Stage

Cours théorique

## LISTE DES COURS

- 221-129-AH Éléments de mécanique du bâtiment 1 .....3-1-2
- 221-130-AH Initiation plomberie, chauffage et autres tuyauteries..2-1-1
- 221-131-AH Initiation à la ventilation et la climatisation .....2-1-1
- 221-132-AH Initiation à la réfrigération .....2-1-1
- 221-134-AH Initiation à la régulation .....2-1-1
- 221-152-AH Charges thermiques et complément d'éléments .....2-2-2

et quatre cours parmi les six suivants :

- 221-153-AH Complément de ventilation .....3-1-2
- 221-154-AH Complément de climatisation .....3-1-2
- 221-155-AH Complément de réfrigération .....3-1-2
- 221-156-AH Complément de chauffage .....3-1-2
- 221-158-AH Complément de plomberie et tuyauteries spéciales ..3-1-2
- 221-181-AH Complément de régulation et électricité  
appliquée à la mécanique du bâtiment .....3-1-2

- Cours prévus à l'horaire (hiver 2013)

N° Réf.	Groupe	N° Cours	Titre du cours	Durée (Périodes ens.)	Préalables (voir légende p. 19)	Horaire
223001	07311	221-129-AH	Éléments de mécanique du bâtiment I	60	Aucun	Lundi 18h à 22h
223002	07331	221-129-AH	Éléments de mécanique du bâtiment I	60	Aucun	Mercredi 18h à 22h
223003	07341	221-130-AH	Initiation plomberie, chauffage, tuyauterie	45	CR 221-129-AH	Jeudi 18h à 21h
223010	07321	221-131-AH	Initiation à la ventilation et à la climatisation	45	CR 221-129-AH	Mardi 18h à 21h
223004	07341	221-131-AH	Initiation à la ventilation et à la climatisation	45	CR 221-129-AH	Jeudi 18h à 21h
223005	07321	221-134-AH	Initiation à la régulation	45	Aucun	Mardi 18h à 21h
223006	07321	221-152-AH	Charges thermiques et compléments d'éléments	60	PR 221-129-AH	Mardi 18h à 22h
223007	07341	221-154-AH	Complément de climatisation	60	PR 221-131-AH PR 221-152-AH	Jeudi 18h à 22h
223008	07311	221-155-AH	Complément de réfrigération	60	PR 221-132-AH PR 221-152-AH	Lundi 18h à 22h
223009	07331	221-158-AH	Complément de plomberie et tuyauteries spéciales	60	PR 221-130-AH	Mercredi 18h à 22h

# Automatismes industriels

Répartition des cours de formation spécifique selon le cheminement prévu.  
La durée d'une étape peut varier en fonction du nombre de cours choisis chaque session.

	Périodes/semaine Travail perso Labo / Stage Cours théorique		Périodes/semaine Travail perso Labo / Stage Cours théorique
<b>PREMIÈRE ÉTAPE</b>			
• 243-107-AH	Introduction aux réseaux d'ordinateurs .....	1-2-1	
• 243-158-AH	Distribution électrique industrielle .....	2-2-2	
• 243-169-AH	Capteurs industriels .....	3-2-2	
<b>DEUXIÈME ÉTAPE</b>			
• 243-147-AH	Familiarisation avec automatismes systèmes type séquentiel .....	2-3-2	
• 243-151-AH	Système de supervision en milieu industriel .....	1-2-1	
• 243-170-AH	Système démarreur-moteur .....	2-2-2	
• Cours prévus à l'horaire (hiver 2013)			
<b>TROISIÈME ÉTAPE</b>			
• 243-167-AH	Utilisation logiciels schémas d'électronique industrielle .....	1-2-1	
• 243-149-AH	Introduction à la régulation des procédés continus ..	3-2-2	
• 243-171-AH	Système démarreur-variateur .....	2-2-2	
• 243-168-AH	Production de documents et rapports techniques et industriels .....	2-1-1	
• Cours prévus à l'horaire (hiver 2013)			

N° Réf.	Groupe	N° Cours	Titre du cours	Durée (Périodes ens.)	Préalables (voir légende p.19)	Horaire
243001	07311	243-107-AH	Introduction aux réseaux d'ordinateurs	45	Aucun	Lundi 18h à 21h
243002	07331	243-147-AH	Familiarisation avec automatismes systèmes type séquentiel	75	Aucun	Mercredi 18h à 23h
243003	07341	243-149-AH	Introduction à la régulation des procédés continus	75	Aucun	Jeudi 18h à 23h
243004	07321	243-151-AH	Système de supervision en milieu industriel	45	PR 243-147-AH	Mardi 18h à 21h
243005	07341	243-158-AH	Distribution électrique industrielle	60	Aucun	Jeudi 18h à 22h
243006	07331	243-167-AH	Utilisation logiciels schémas d'électronique industrielle	45	Aucun	Mercredi 18h à 21h
243007	07311	243-168-AH	Production documents et rapports techniques et industriels	45	Aucun	Lundi 18h à 21h
243008	07331	243-169-AH	Capteurs industriels	75	Aucun	Mercredi 18h à 23h
243009	07311	243-170-AH	Système démarreur-moteur	60	Aucun	Lundi 18h à 22h
243010	07321	243-171-AH	Système démarreur-variateur	60	PR 243-170-AH	Mardi 18h à 22h



# Cours hors programme


## [080.02]

Ces cours de formation technique ne font pas partie d'un programme. Ils ne conduisent ni à un diplôme (DEC) ni à une attestation (AEC) et ne peuvent être comptabilisés dans le calcul du statut d'un étudiant.

N° Réf.	Groupe	N° Cours	Titre du cours	Durée (Périodes ens.)	Préalables (voir légende p. 19)	Horaire
<b>Génie civil</b>						
242001	07331	242-102-AH	Autocad Dessin assisté par ordinateur (version 2010)	60	Aucun	Mercredi 18h à 22h
<b>Informatique</b>						
204001	07341	204-AEA-03	Utilisation de logiciels	45	Aucun	Jeudi 18h à 21h

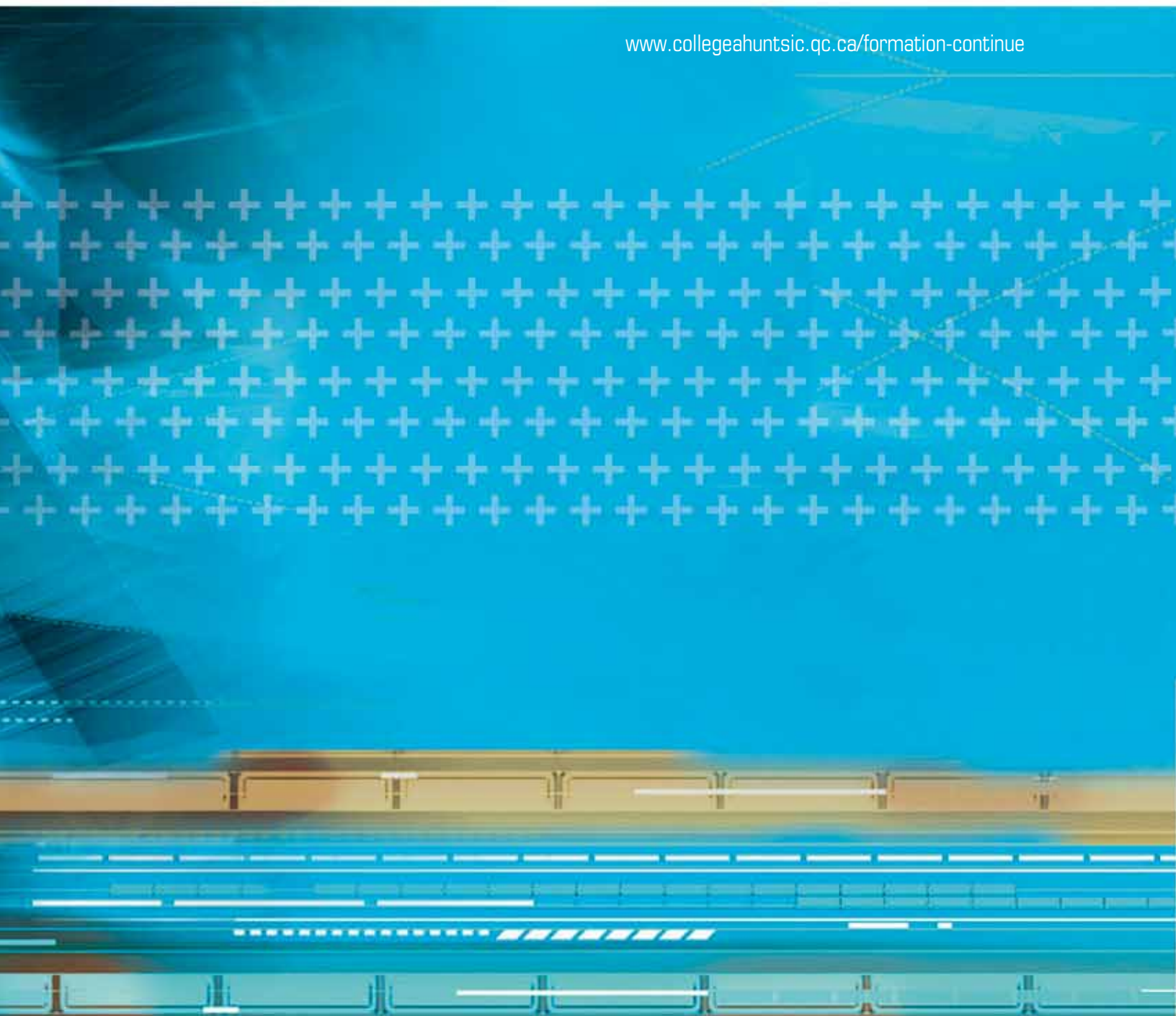


9155, rue Saint-Hubert  
Montréal (Québec) H2M 1Y8  
514 389-5921, poste 2228  
1 866 389-5921

 Métro Henri-Bourassa / autobus 30  
Métro Crémazie / autobus 146



[www.collegeahuntsic.qc.ca/formation-continue](http://www.collegeahuntsic.qc.ca/formation-continue)





## **TOUTE L'OFFRE DE FORMATION**

Leader en formation continue dans le réseau collégial québécois, le Collège Ahuntsic a su maintenir une offre de service complète et variée au cours des 25 dernières années. La formation continue au Collège Ahuntsic, c'est près d'une quinzaine de programmes de formation proposés le soir et de nombreuses formations offertes de façon intensive le jour, dans lesquels sont inscrits plus de 3 000 étudiants chaque année. De plus, le Collège entretient des relations privilégiées avec plusieurs organismes et entreprises, pour qui il élabore des formations sur mesure.

### LA FORMATION CONTINUE DU COLLÈGE AHUNSTIC :

## **DES SERVICES PERSONNALISÉS!**

#### **COURS DU SOIR [ 514 389-5921, POSTE 2228 ]**

Le dynamisme du Collège dans le secteur de la formation continue se traduit par le vaste choix de programmes offerts le soir à la clientèle adulte :

- trois programmes de formation préuniversitaire sanctionnés par un diplôme d'études collégiales (DEC);
- sept programmes de formation technique menant à une attestation d'études collégiales (AEC) et, dans certains cas, à l'obtention d'un DEC technique;
- trois programmes post-DEC sanctionnés par une AEC en techniques de la santé.

#### **NOMBREUX PROGRAMMES OFFERTS DE FAÇON INTENSIVE DANS DIVERS DOMAINES [ POSTE 2222 ]**

Une variété de programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC) est offerte aux adultes. Par exemple :

- Bâtiments, dessin, génie civil et travaux publics;
- Biotechnologies et chimie;
- Gestion et informatique;
- Techniques auxiliaires de la justice;
- Et plus !

#### **LARGE GAMME D'ACTIVITÉS ADAPTÉES AUX BESOINS SPÉCIFIQUES [ POSTE 2707 ]**

- Cours « à la carte » visant le développement de compétences professionnelles dans des secteurs de pointe;
- Cours à temps partiel offerts en collaboration avec Emploi-Québec;
- Perfectionnement post-DEC pour les technologues (imagerie médicale et médecine nucléaire);
- Gestion de la sécurité (perfectionnement policier, chantiers de construction, informatique).

#### **SERVICE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES [ POSTE 2963 ]**

Le Collège Ahuntsic reconnaît l'expérience acquise en emploi. Lorsque vous vous inscrivez au Collège Ahuntsic, vous pouvez profiter de notre expertise en reconnaissance d'acquis et de compétences.

#### **ACTIVITÉS SUR MESURE POUR LES ENTREPRISES [ POSTE 2966 ]**

Nous intervenons dans de grosses entreprises aussi bien que dans des PME.

Nos domaines d'intervention sont très variés, car nous avons plus de 600 formateurs œuvrant dans différentes spécialités comme :

- Génie civil;
- Génie électrique;
- Mécanique du bâtiment;
- Droit;
- Médecine nucléaire;
- Et plus encore !